

MAGAZINE D'INFORMATION RÉGIONALE
NEWS D'ILL

Débordés par nos déchets



**Comment
jetez-vous ?
(p.7)**

**Compost empoisonné
(p.26)**

NEWS D'ILL

Centre universitaire
d'enseignement
du journalisme (CUEJ),
Université de Strasbourg.

11 rue du maréchal Juin
CS 10068 67046 Stras-
bourg
Tél : 03 68 85 83 00
http://cuej.unistra.fr

DIRECTRICE DE
LA PUBLICATION :
Nicole Gauthier

ENCADREMENT :
Sophie Dufau,
Nicole Gauthier,
Christian Massol,
Daniel Muller,
Stéphanie Peurière

RÉDACTRICE EN CHEF :
Pauline Croquet
ICONOGRAPHIE :
Mathias Destal

RÉALISATION :
Fériel Alouti, Claire
Baudiffier, Chloé Bossard,
Guillaume Boulord,
Amandine Chappotteau,
Guillaume Clerc, Pauline
Croquet, Mathilde Debyr,
Quentin Descamps,
Mathias Destal, Hugo Do-
menach, Hélène Ferrard,
Joseph Gaulier, Thi-
bault Jourdan, Véronique
Kohler, Diane Lecorsais,
Geoffrey Le Guilcher, Ba-
sile Lemaire, Mayore Lila
Damji, Marc Mechenoua,
Ermeline Mouraud, Till
Neumann, Fatima Rizki,
Noémie Rousseau, Marie
Slavicek, Manuel Vicuña

PHOTO DE UNE :
Manuel Vicuña

INFOGRAPHIE :
Marie Slavicek, Claire
Baudiffier, Ermeline Mou-
raud, Guillaume Boulord,
Véronique Kohler

IMPRESSIION :
SICOP, Bischheim

Le tri sélectif s'impose, les communes disposent ...

Sous le sol exactement
Quand les kilos valent des euros
Comment jetez-vous ?

La chimie suisse nettoie son dépôt

Aiguilles usagées cherchent repreneurs
Asile allemand pour toxiques d'Europe
L'avenir de Stocamine divise en profondeur
Stockage sur faille
Longue vie au nucléaire

Poubelles aux œufs d'or 15

Deux bacs sous le lavabo 16
Profession : serial trieur ! 17
Les cerveaux planchent sur nos restes 18

Le fumier dope l'énergie bio 19

De l'électricité 100 % pur jus... de choucroute 20
Le labo Lilly vante la transparence de ses eaux ... 21
Le dessous des routes 22
Tout est bon dans l'auto ! 24
Ces champs qu'on empoisonne 26
« On gère nos déchets comme nos marginaux » 27
Daniel Depoutot : artiste zin-zinc 28

LEXIQUE

Grenelle de l'environnement

Ensemble de rencontres organisées en France en octobre 2007, visant à prendre des décisions à long terme en matière d'environnement et de développement durable.

Ademe

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie est un établissement public à caractère industriel et commercial dont la mission est notamment la gestion des déchets et l'éco-conception.

Poubelle jaune

Souvent, en France, c'est le bac de déchets recyclables hors verre : carton, papier, journaux, bouteilles en plastique.

Ordures ménagères

Déchets issus de l'activité domestique des ménages.

Tri sélectif

Séparation et récupération des déchets selon leur nature.

Recyclage

Procédé de traitement des déchets qui permet de réintroduire certains matériaux dans le cycle de production.

Déchets ultimes

Déchets qui ne sont plus valorisables, ne sont plus susceptibles d'être traités dans les conditions techniques et économiques actuelles.

t	4
.....	5
.....	6
.....	7
.....	10
.....	11
.....	12
.....	12
.....	13
.....	14



©Guillaume Clerc/Cuej

Matière ingrate

Il est des régions du globe comme Halifax à l'est du Canada, où les élus, de concert avec la population, ont décidé de passer à un nouveau projet de société : prendre la voie du « zéro déchet ». De la production à la consommation, cette politique ambitionne de limiter au maximum l'exploitation des ressources non renouvelables, de réduire la quantité de déchets générés mais aussi de transformer les rebuts en ressources grâce à la réutilisation, au recyclage ou au compostage. Ainsi nos déchets sont un défi politique. Parce qu'un enjeu de société.

L'environnement et par extension l'écologie sont devenus des priorités dans les vieilles démocraties.

Ces nouveaux modes de vies appellent à plus de régulation et de taxes, plus d'intervention de l'État et de concertation collective, des choix politiques, en somme. D'autant que les préoccupations environnementales ne sont plus aujourd'hui l'apanage de « prophètes barbus » mais sont largement partagées par l'opinion publique. Ainsi, une étude menée en mai 2010 par Ipsos montre que 71% de Français pensent que « la protection de l'environnement doit être une priorité des pouvoirs publics même si cela se traduit par une augmentation des impôts ».

Le traitement des déchets est la partie immergée de l'iceberg. « Celle qui coûte cher aux collectivités mais qui ne se voit pas », disent de nombreux élus. Un maire ne sera pas récompensé pour avoir bien géré ses ordures. Mais il faut le faire. Une semaine de grève des éboueurs de n'importe quelle métropole donne une assez bonne idée des enjeux contenus dans nos poubelles.

Pauline Croquet

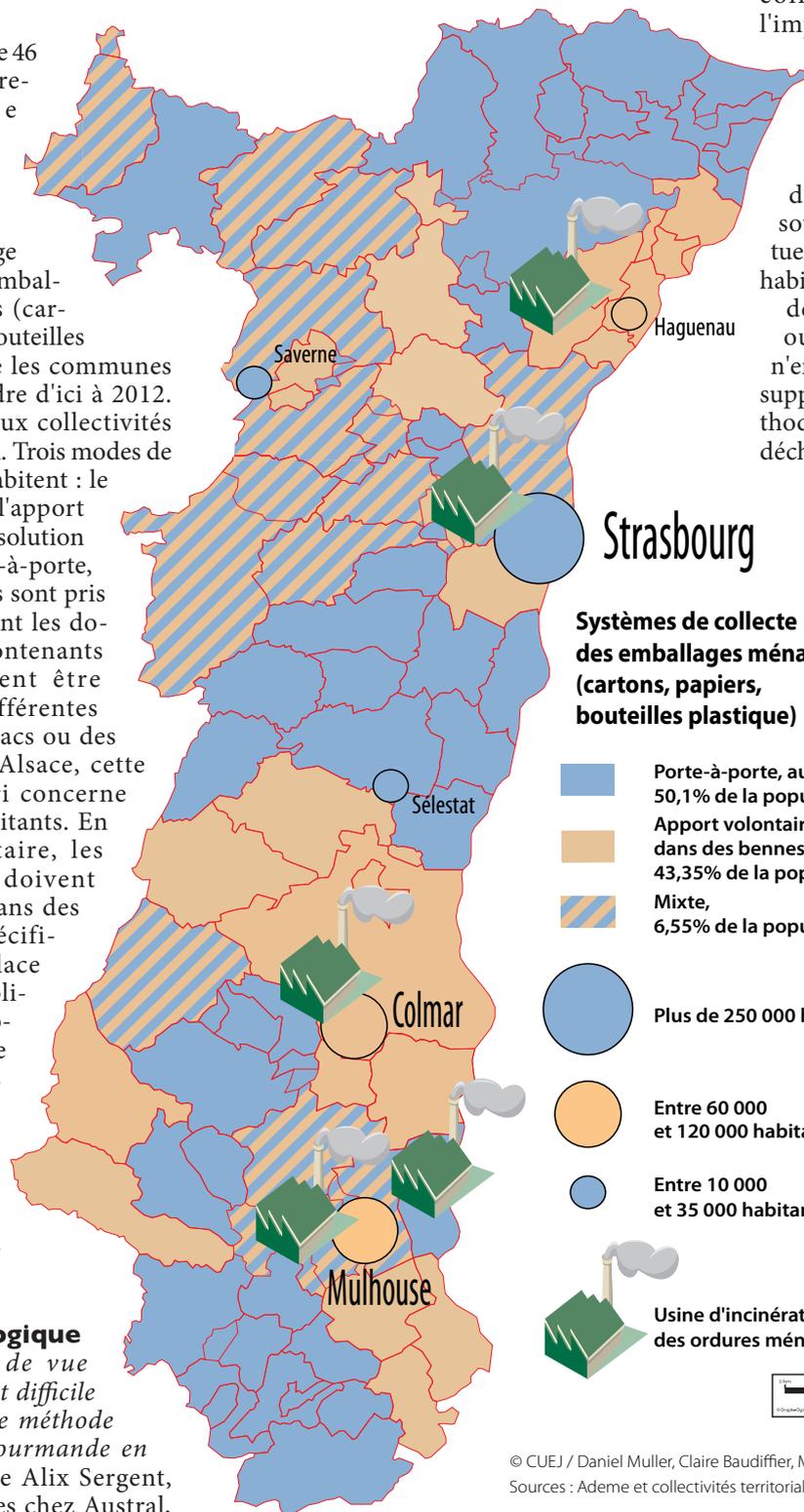
Le tri s'impose, les cor

Les collectivités peuvent recourir à trois systèmes pour recycler les emballages ménagers. Le coût reste le premier critère de choix, avant l'environnement.

un cabinet d'expertise environnementale strasbourgeois. Des études sont en cours dans les collectivités pour évaluer l'impact écologique des deux méthodes. L'apport volontaire oblige à se déplacer en voiture pour apporter aux points de collecte ses déchets recyclables. Mais souvent, les conteneurs se situent sur des grands axes, et les habitants passent déposer leurs déchets en allant au travail ou faire une course, ce qui n'entraîne pas de déplacement supplémentaire. Avec cette méthode, le taux d'erreur (part de déchets refusés dans les centres

L'article 46 du Grenelle de l'environnement fixe à 75% le taux de recyclage des déchets d'emballages ménagers (cartons, papiers, bouteilles plastiques) que les communes devront atteindre d'ici à 2012. Libre ensuite aux collectivités d'organiser le tri. Trois modes de ramassage cohabitent : le porte-à-porte, l'apport volontaire et la solution mixte. En porte-à-porte, les déchets triés sont pris en charge devant les domiciles. Les contenants utilisés peuvent être des sacs de différentes couleurs, des bacs ou des caissettes. En Alsace, cette méthode de tri concerne 50,1 % des habitants. En apport volontaire, les déchets triés doivent être déposés dans des conteneurs spécifiques mis en place sur la voie publique. Une méthode qui concerne 43,35 % des Alsaciens. La solution mixte mêle les deux méthodes et touche 6,55% des habitants de la région.

Impact écologique
« D'un point de vue écologique, il est difficile de savoir quelle méthode est la moins gourmande en CO₂ », explique Alix Sergent, chargée d'études chez Austral,



Systèmes de collecte des emballages ménagers (cartons, papiers, bouteilles plastique)

- Porte-à-porte, au domicile
50,1% de la population
- Apport volontaire, dans des bennes collectives
43,35% de la population
- Mixte,
6,55% de la population

- Plus de 250 000 habitants
- Entre 60 000 et 120 000 habitants
- Entre 10 000 et 35 000 habitants



Financement des communes par Eco-emballages

Chaque entreprise qui vend un produit emballé à des consommateurs verse environ 7 centimes par produit, selon la nature du matériau utilisé, à Eco-emballages. Cet organisme agréé par l'Etat a pour mission d'augmenter le pourcentage d'emballages recyclés. Il finance plus de 60% de la collecte et du traitement des déchets par les communes. Le but fixé par le Grenelle de l'environnement est d'atteindre les 80%. Un objectif qui s'ajoute aux 75% de taux de recyclage des déchets ménagers d'ici 2012.

© CUEJ / Daniel Muller, Claire Baudiffier, Marie Slavicek
Sources : Ademe et collectivités territoriales alsaciennes

Communes disposent

de traitement à cause d'un tri incorrect) est bas. Les personnes se déplaçant jusqu'aux conteneurs sont volontaires et font peu d'erreurs.

Dépenses contrôlées

Le tri en porte-à-porte permet une collecte mutualisée des ordures grâce aux camions poubelles. Bémol : « Les gens sont obligés de trier, mais ça ne veut pas dire qu'ils trient mieux. Les taux de refus sont souvent plus élevés », poursuit Alix Sergent. A Strasbourg, ce taux dépasse parfois les 20%. « A chaque point de pourcentage du taux de refus, on perd 80 000 euros »,

déplore Caroline Barrière, élue de la Communauté urbaine de Strasbourg (CUS), chargée de la gestion des déchets. Un système avec des bacs aux ouvertures plus petites pour que les habitants n'y jettent pas n'importe quoi est envisagé. En général, les zones rurales sont dotées de points de collecte volontaire tandis que les zones urbaines fonctionnent en porte-à-porte. Les densités y sont fortes et la place restreinte.

Dans la CUS, les communes de plus de 10 000 habitants sont en porte-à-porte et celles de moins de 10 000 en apport volontaire. « A Strasbourg, avant, il y avait

deux collectes hebdomadaires pour les déchets ménagers. Dans la plupart des quartiers, l'une des deux tournées a été remplacée par une collecte de tri sélectif, ce qui n'a pas entraîné de coût supplémentaire », explique Caroline Barrière. Aujourd'hui, on ne change pas le fonctionnement dans les petites communes car cela coûterait plus cher. »

D'autres villes n'ont pas choisi le modèle strasbourgeois. A Mulhouse et Colmar, le porte-à-porte n'existe pas, pour des questions de prix. L'apport volontaire entraîne des dépenses moins importantes. « Les déchets triés nous reviennent >>>

Sous le sol exactement

A Colmar, le quartier Palais royal teste les poubelles enterrées. Celles-ci rendent les ordures quasi-invisibles et familiarisent les habitants avec le tri.

Finis vide-ordures crasseux et locaux à poubelles disgracieux à Palais Royal, un quartier de l'ouest colmarien. Depuis octobre 2010, seules des bornes discrètes dépassent du sol dans ce site pilote de 267 logements. Grâce au plan de rénovation urbaine, ce quartier sensible voit ses poubelles enterrées. « Nous avons des problèmes d'hygiène dans les bâtiments, certaines personnes n'emballaient pas leurs ordures, ce qui attirait les cafards », explique Sylvain Molina, chargé de mission à Pôle habitat, bailleur social. A deux mètres sous terre, les ordures restent au frais et ne dégagent plus d'odeurs.

Le système est aussi écologique. Dans les anciens bacs métalliques, les habitants déversaient tous types de déchets, les conteneurs de tri sélectif étant trop éloignés. Désormais, plus d'excuse pour échapper au tri : les onze bornes, contenant chacune trois conteneurs enterrés (verre,

emballages, ordures ménagères), sont les seuls lieux où les habitants peuvent déposer leurs ordures. Et le système fonctionne : à Palais royal sud, un habitant trie en moyenne 50 kg d'emballages par an, contre seulement 37 kg dans le reste de la Communauté d'agglomération de Colmar (CAC).

Encourager les foyers

Pour que le tri devienne automatique, les habitants ont dû changer leurs habitudes. Radia Ben El Kebir, ambassadrice de tri de Pôle habitat, a accompagné chaque foyer en les aidant chez eux à différencier leurs déchets. « Je triais déjà avant, mais en cas de doute, les visites de Radia étaient toujours les bienvenues », raconte Sabrina Halilovic, maman d'un petit garçon.

Les bornes de collecte sont situées à 100 mètres maximum de chaque immeuble. Serpir Korknaz, mère de famille, profite de

cette proximité pour descendre ses ordures tous les jours : « Ma cuisine est trop petite, et avec des enfants, les emballages s'entassent vite. » Quant aux jeunes du quartier, ils font parfois grise mine quand leurs parents leur demandent de trier. « C'est important l'environnement mais ça m'énerve de toujours me demander dans quelle poubelle ça va », rapporte Ibtissam, collégienne. Selon Laurent Ott, responsable du service déchets de la CAC, ce dispositif permet d'éviter les feux de poubelles : « Nous avons déjà constaté une tentative d'incendie, mais comme l'air ne circule pas, le feu n'a pas pris ». La mise en place du système a coûté 400 000 euros, répartis entre Pôle habitat et la CAC. D'ici un an, 650 autres logements de Colmar seront concernés. Le dispositif sera ensuite étendu à d'autres zones urbaines sensibles grâce au plan de rénovation urbaine, et dans la ville de Wettolsheim, en périphérie de Colmar.

Chloé Bossard
Diane Lecorsais



Une habitante du quartier descend tous les jours jeter ses ordures au pied de son immeuble.

© Diane Lecorsais/CUEJ

>>> à 40 euros la tonne, traitement compris. C'est un coût très bas. Dans un système en porte-à-porte, cela monterait à 135 euros », argumente Laurent Ott, responsable de la gestion des déchets à la Communauté d'agglomération de Colmar. Ces coûts sont supportés en partie par les habitants à travers la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères. « L'apport volontaire encourage le tri puisque le taux d'erreur n'est que de 4%. Ce que l'on collecte est directement valorisable », note Alix Sergent. « Les habitants sont sûrs que le porte-à-porte est un service de luxe, plus efficace, ce qui est loin d'être évident. L'apport volontaire est perçu comme un sous-service. » Selon Richard Lasek,

vice-président de Mulhouse Alsace agglomération, chargé de la collecte et de la propreté, « le choix du tri est politique. Plus on trie, plus c'est cher. Certains usagers en ont assez de voir la taxe augmenter. Les élus sont soumis à une pression et ont peur du retour de bâton dans les urnes ».

**Claire Baudiffier
Marie Slavicek**

Sources

- Article 46 du Grenelle de l'environnement www.legifrance.fr
- Cabinet d'expertise environnementale Austral

Quand les kilos valent des euros

Trier, composter et éco-consommer... la redevance incitative pousse les usagers à réduire leurs ordures ménagères. Une démarche qui a fait ses preuves.



Les habitants de Dannemarie reçoivent des sacs spéciaux pour jeter leurs bouteilles en plastique.

1) Perçue avec la taxe foncière selon la valeur du bâti.

2) Les professionnels sont assujettis à la redevance au même titre que les particuliers.

Sources

- Conseil général du Haut-Rhin et du Bas-Rhin
- Smictom Alsace Centrale
- Ademe
- Syndicat mixte Thann-Cernay
- CC de la Porte d'Alsace

Jeter moins pour payer moins. Le principe du pollueur payeur, 89 communes du Bas-Rhin et 150 du Haut-Rhin l'ont instauré. Avec la redevance incitative (RI), les usagers sont facturés au volume du bac, au nombre de levées, et/ou au poids. Un système que le Grenelle veut généraliser d'ici 2015. Précurseur, la communauté de communes de la Porte d'Alsace a adopté la pesée embarquée en 1999. Chaque bac est doté d'une puce qui identifie son propriétaire au ramassage. Lors du vidage, le camion le pèse et enregistre les données dans l'ordinateur de bord. La collectivité envoie la facture aux usagers. En 2010, la part fixe (frais de fonctionnement) est de 25 € par semestre et la part variable de 41 centimes par kg et 81 centimes à chaque levée. Dans le cas d'un habitat collectif, le syndicat répercute la somme sur l'ensemble des copropriétaires ou installe des bacs individuels scellés à l'extérieur. En dix ans, la baisse est flagrante. Le tonnage moyen d'ordures ménagères par habitant est de 78 kg en 2010 contre 180 kg en 1998. Les usagers y voient un moyen d'économiser. « Maintenant, je compare mes factures pour m'améliorer. C'est devenu un challenge », raconte Nicolas Deyber, un habitant de Hecken. Il fait du compost dans son jardin et apporte ce qui est recyclable aux ben-

nes. « Comme j'ai un four à bois, ça m'arrive de brûler des emballages », confie-t-il tout de même. David Wintzenrieth a quitté Mulhouse en 2007 pour un appartement à Dannemarie. Au premier semestre 2008, il déboursait 112 € pour 216 kg et 12 levées contre 100 € pour 167 kg et 9 levées en 2010. « Je suis un fou furieux du tri : j'ai quatre poubelles sur mon balcon. Je sors le bac quand il est archiplein, toutes les trois semaines », s'enthousiasme-t-il. Fier de ses efforts, il dénonce « ces petits malins qui vont déposer leurs poubelles à Altkirch », une collectivité voisine soumise à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères classique (1).

Limiter les emballages

Dépôts sauvages, bourrage des poubelles publiques... accompagnent la mise en place de la RI mais ces comportements restent marginaux. Julie Renck, couturière à Dannemarie, s'acquitte des 25 € de part fixe par semestre, mais n'utilise pas son bac (2). « Cela me coûterait une fortune de jeter mes chutes de tissus lourds. Alors je les ramène chez moi, à Strueth, où il n'y a pas de redevance incitative. »

Pour éviter ces débordements, le Smictom Alsace Centrale et le Syndicat mixte de Thann-Cernay ont opté en 2010 pour la RI au volume, et non au poids, basée sur un forfait annuel. Les usagers choisissent leur bac. La tendance est au 80 litres, le moins cher. A Thann-Cernay, 5 600 foyers le paient 222 € par an quand ils sont 950 à payer 266 € celui de 120 litres. Les résultats sont là : en 2010, les ordures ménagères sont passées de 233 kg à 166 kg par habitant et les produits recyclés ont augmenté de 30%. Pour alléger la poubelle, le Syndicat mixte collecte à part les biodéchets (restes de repas, mouchoirs usagés). Suzanne Barzagli, habitante de Thann, a même pris des habitudes d'éco-consommation : avant d'acheter un produit, elle pense à son devenir de déchet. « Pour le savon et la lessive, je préfère des recharges, précise-t-elle. Je limite les emballages en prenant le fromage et la viande à la coupe. » Dernier recours, l'Allemagne, « où tout est vendu en vrac ».

Christine Meyer, mère de deux garçons, regorge aussi d'astuces. Exit les gâteaux individuels : « J'achète en gros et ils emportent des parts dans une boîte à goûter pour l'école. » Motivée, la trentenaire fabrique beaucoup de produits elle-même, « comme la compote ».

**Amandine Chappotteau
Marc Mechenoua**

Comment jetez-vous ?

Papiers, ordures mélangées, plastiques... Chacun s'organise pour trier ses déchets. Sept foyers alsaciens racontent leur poubelle quotidienne.



Comme « une mère responsable du monde qu'elle laissera »

Anne Siegel, 39 ans, responsable d'une agence de publicité, et ses enfants, Louise, 11 ans, et Gauthier, 6 ans, habitent à la Meinau (Strasbourg).

En plus des poubelles bleues et jaunes dans le jardin, on a une corbeille pour le papier, une boîte pour stocker les piles, un

bac à compost pour les résidus organiques et la poubelle à verre pour les bouteilles de vin.

Ça fait une quinzaine d'années que j'ai pris conscience de l'importance de bien trier mes déchets. En plus, je pense qu'une mère de famille en 2011 est aussi responsable du

monde qu'elle laissera à ses enfants. Les miens n'ont pas eu besoin que je leur explique comment on trie et pourquoi. Ils l'apprennent à l'école. Ma fille de 11 ans présente même des exposés en classe sur la problématique du recyclage. Maintenant, il nous reste une nouvelle étape à franchir :

la réduction de nos déchets globaux. Par exemple, au lieu d'acheter dix petites bouteilles d'eau en plastique comme je faisais avant, j'en achète des grandes. Et pour l'école, les enfants utilisent une gourde. Mais, vraiment, nous ne sommes pas écolo. Nos pratiques n'ont rien d'extraordinaire.



« On nous bassine tellement avec ça ! »

Marie-Claude Métais, 83 ans, pharmacienne à la retraite, loge à l'Esplanade (Strasbourg).

Une fois par semaine, je descends mes ordures au local poubelles, en bas de l'immeuble. J'ai des poubelles bleues et des poubelles jaunes, autant que je les utilise !

Ça va faire cinq ans que je sépare mes papiers et mes journaux, du verre

et des autres déchets de la maison. Pour le verre, je le prends avec moi tous les dimanches quand je vais faire mon footing à l'Orangerie : le conteneur du quartier est très loin de chez moi. En fait, je crois que je trie les ordures de façon automatique et mécanique. Entre la télé et les prospectus, on nous bassine tellement avec

ça ! Mais je dois avouer que je ne sais pas si ça sert vraiment à quelque chose de faire attention à tout ce qu'on jette et où on le jette. Est-ce qu'on est sûr d'améliorer la situation de la planète en faisant ça ? Bon, je suis quelqu'un de nature plutôt sceptique. Mais, c'est vrai, je ne sais pas si le jeu en vaut vraiment la chandelle.

« Les industriels ne nous aident pas »



Edith Mura, 57 ans, et son mari vivent à Thann.

Avant la mise en place de la redevance incitative (lire page 6), je triais déjà le plastique et le papier avec le système de sacs de couleurs mis en place dans la commune. Maintenant, je paie à l'année un bac de déchets qui correspond à ma production moyenne : 80 litres. J'économiserai près de 50 euros par an. Entre les différents bacs, au début, c'était un peu compliqué. Je regardais souvent le guide fourni pour ne pas me tromper. Par exemple, je ne savais pas qu'un essuie-tout ou un mouchoir usagé sont des bio-déchets. J'ai aussi un composteur dans le jardin. J'y mets les épluchures et le gazon coupé. Pour les déchets verts plus importants, mon mari va à la déchetterie. Trier me paraît évident, ça me choque qu'on ne le fasse pas. Je fais même attention à ce que j'achète : j'ai banni les barquettes de fruits et de légumes. Maintenant, je prends à la pièce. Pour les yaourts, j'évite de les prendre emballés. Mais je trouve qu'on n'est pas aidé par les industriels qui conditionnent tout !



« Je sépare le papier et les bouteilles plastique »

Gülü Duran, 32 ans, mère au foyer, Ahmet, 38 ans, et leurs enfants, Beytullah, 12 ans, Fev'zullah, 9 ans et Heda, 3 ans, vivent à HautePierre (Strasbourg).

Je sépare le papier et les bouteilles plastiques du reste de mes déchets. C'est une habitude que j'ai prise depuis que la CUS nous a envoyé un sac de tri qui ressemble à celui qu'on utilise pour faire les courses. Quand il est plein, je le vide dans la poubelle jaune, en bas de l'immeuble. Mes enfants, eux, ne font pas la différence entre ce sac jaune et la poubelle normale parce que je ne leur ai jamais vraiment expliqué



à quoi il sert. Je n'ai pas besoin de trier le verre car on n'en achète pas. Mais c'est vrai que lorsqu'on casse un verre, on le jette dans la poubelle normale. Même s'il travaille à la déchetterie, mon mari ne fait pas toujours attention à ce qu'il jette. Il lui arrive par exemple de mettre son mégot de cigarette dans le sac jaune alors qu'il ne faudrait pas. Je regrette les vide-ordures qui ont été condamnés par la copropriété. C'était très pratique pour se débarrasser, entre autres, des couches sales de ma fille. Et du coup, mes poubelles sont sur le balcon, je n'ai pas de place dans la cuisine.

« Ça ne sert à rien au final »

Yann Bonnefon et Julien Muller, 22 ans, Emile Fichter, 20 ans, étudiants, partagent une colocation à Neudorf (Strasbourg).

Yann - J'habitais avec un écolo l'année dernière. Il était très sensible au tri des déchets. Moi, ce n'est pas trop mon truc. Je trie le verre mais je jette tout le reste dans la poubelle. Sinon, je ne m'en sortira plus. Ce qui m'énerve, c'est cette culpabilisation qu'on nous impose. On veut se donner bonne conscience en triant, alors que ça ne sert à rien au final vu qu'on nous pousse à consommer toujours plus. C'est de la démagogie de dire qu'on œuvre pour sauver la planète quand on voit comment les entreprises polluent.



« Un acte de civisme »

Françoise Lévy, documentaliste, et son mari Philippe, quinquagénaires, habitent au centre-ville de Strasbourg.

Il y a vingt ans, on jetait tout et n'importe quoi dans la même poubelle. Depuis plusieurs années, on trie tout ce qui est à portée de main. Ça me paraît logique. C'est un acte de civisme mais c'est surtout une question de respect pour la planète. Sans être utopiste, on peut se dire qu'à notre échelle, ce geste change les choses. Je considère le recyclage comme essentiel. Il faut donner une seconde vie aux objets pour ne pas produire plus que nécessaire. D'ailleurs, je regrette qu'il soit compliqué de faire du compost quand on habite en ville. Mais je pense qu'il faut veiller à faire un vrai travail d'éducation auprès des gens. Dans mon cas, avant qu'une dame de la CUS vienne nous présenter les produits recyclables, je ne savais pas que le plastique ne se mettait pas dans le même sac que les bouteilles en verre.



« On va jusqu'à la benne »

Véronique Lauth, 48 ans, assistante maternelle, vit à Wolfisheim.

Dans la commune, on fonctionne par apport volontaire. Je dois vider mes poubelles dans des bennes, à quelques minutes en voiture de la maison. Des bacs de tri m'auraient permis de mieux trier. Du coup, je fais moi-même le tri du papier et des déchets résiduels dans deux poubelles

différentes, installées dans la cuisine. En revanche, je n'ai pas à me soucier des bouteilles en plastique car j'ai un système de purification de l'eau. J'ai aussi un jardin mais je ne fais pas de compost car j'apporte mes déchets verts à mes beaux-parents agriculteurs.

Textes et photos : Mathias Destal, Hugo Domenach, Marc Mechenoua, Fatima Rizki et Manuel Vicuña

Emile - Je ne trie pas trop non plus, mais je le faisais naturellement quand je vivais encore chez mes parents. Je jette le papier ou le plastique dans la même poubelle que le reste. Le problème, c'est qu'il faut être organisé pour bien trier ! Les piles par exemple, je sais qu'il ne faut pas les jeter n'importe comment. Alors je les entasse d'abord dans un coin et quand je fais un grand rangement, je les mets finalement à la poubelle. Par contre, ça ne me viendrait pas à l'esprit de jeter du matériel informatique à la poubelle. Là, je me dis que c'est quand même dégueulasse !

Julien - Ce qui est sûr, c'est que si on rend les choses plus faciles pour les gens, ça marche. C'est quand même contraignant de devoir aller à la déchetterie ou je ne sais où pour déposer ses piles usées. Donc, on trie le strict minimum.



La chimie suisse nettoie son dépotoir

La dépollution des décharges chimiques du Haut-Rhin par l'industrie bâloise se fait dans l'indifférence des habitants.

Hagenthal-le-Bas, Haut-Rhin, à 40 kilomètres de Mulhouse. Ce village de 1000 habitants, niché dans les collines du Sundgau, ressemble trait pour trait à ses voisins suisses : petits chalets, maisonnettes de montagne, villas modernes aux toits bleus. En remontant une ruelle, on trouve une barrière de la douane et on aperçoit une gigantesque tente blanche surplombant la colline. Au centre-ville, peu d'habitants peuvent renseigner les curieux. « *Ils nettoient la terre, non ? On voit des camions...* », dit Vanessa, réceptionniste depuis sept ans à l'hôtel Jenny, situé à 300 mètres de la tente.

L'abri accueille une ancienne décharge chimique, le Letten, redécouverte il y a dix ans par la municipalité et des associations. Depuis un mois, les responsables de cette pollution, de gros industriels de la chimie de Bâle, Novartis, Syngenta et Ciba-BASF nettoient ce site et un autre, le Roemisloch, dans le village voisin de Neuwiller. « *Mes administrés ne se sentent pas concernés puisque ce sont seulement les maisons du village limitrophe suisse, Schonenbourg, qui sont les plus à même de subir des désagréments* », observe le maire d'Hagenthal-le-Bas, François Gasser.

« La valse des camions »

Les anciens se souviennent pourtant qu'à la fin des années 1950, un transporteur suisse embauché par les industriels a été chargé de se débarrasser des liquides, chiffons et verreries des laboratoires.

Il contacte alors plusieurs propriétaires terriens, des Suisses pour la plupart, qui acceptent, contre quatre francs suisses par camion déchargé, de prêter leurs parcelles situées en France. Pendant un an, 600 tonnes de déchets toxiques sont enterrées avec des gravats de chantier. « *La valse des camions* » commence.

Les habitants, qui ignorent si les produits entreposés sont dangereux, ont fini par les oublier. Hubert Hoff, ancien instituteur et secrétaire de mairie, s'est installé en 1968 à Neuwiller : « *On ne m'a pas parlé tout de suite de la décharge. Les gens se posaient des questions mais les gardaient pour eux parce que la chimie est le principal employeur de la région.* » On ne mord pas la main qui vous nourrit.

Dépolluer son image

C'est Greenpeace Suisse qui relance la polémique et pointe du doigt les entreprises polluées. Coup d'éclat en 2005 : les militants déchargent une partie des déchets devant la préfecture de Colmar. Les géants mondiaux de la pharmacie et de la chimie s'étaient regroupés en association privée. Ils décident de reprendre les sites en main, créent le Groupement d'intérêts pour la sécurité des décharges de la région bâloise (GIDRB) au début des années 2000, et mènent plusieurs études en accord avec la sous-préfecture de Mulhouse. En 2007, les industriels sont acculés lorsqu'un agriculteur suisse qui labourait son champ à Hagenthal-le-Bas déterre des fûts, des flacons cassés



Dans une lettre du 05.03.1963, le Sous-Préfet rend compte au Maire de l'enquête réalisée par les Services départementaux sur les lieux : « un dépôt de résidus d'une usine de produits pharmaceutiques a été créé à Neuwiller. Selon les déclarations du garde forestier, les résidus abandonnés dans un bosquet ont fait périr plusieurs arbres et ont entraîné une coloration violette du bois. Parmi les décombes il y aurait même des cadavres d'animaux avant

mélangés à des gravats et de la résine noire. En 2009, le GIDRB annonce l'assainissement, à ses frais, des deux décharges. « *L'idée d'une surveillance, comme le prévoyait la loi française, n'était pas suffisante.*

Extrait d'un document conservé aux archives de la mairie de Neuwiller.

Combien de temps cela aurait-il encore marché ? Il fallait trouver une solution durable pour clore cette histoire », explique Günter Fritz, le chef de projet du groupe-ment qui assume sa responsabilité mais ne fait pas de *mea culpa*. Il s'agit avant tout de dépolluer son image. Pour cela, le GIDRB organise des réunions publiques.

Nuages de fumée colorée

Ils sont une trentaine à la salle des fêtes de Neuwiller ce vendredi 4 mars, pour la présentation du nettoyage prévu à l'été 2011 de la décharge du Roemisloch, la petite sœur du Letten. Parmi les auditeurs, quelques habitants qui avaient l'habitude de jouer enfants sur la décharge recouverte d'arbres. Certains se souviennent avoir vu des nuages de fumée colorée et avoir sauté à pieds joints dans des flaques irisées lorsqu'il pleuvait.

Le débat a lieu en allemand, comme souvent à Neuwiller, ce qui dissuade sans doute les nouveaux habitants, ou non Alsaciens, de la commune. A la fin de la réunion, les auditeurs applaudissent le GIDRB. Ils sont impressionnés par les 25 millions d'euros dépensés par les industriels bâlois pour la « dépollution ». « C'est une somme énorme qui est mise sur la table », lance un habitant lorsqu'on l'interroge sur son éventuelle inquiétude par rapport à des conséquences sanitaires.

Seules quelques personnes semblent interloquées. Stéphane Dreyer, 29 ans, vit depuis toujours à Neuwiller. Il tempête : « Les gens se laissent facilement convaincre par ce discours rôdé et n'ont pas osé aborder la question des cancers. »

Comme lui, certains habitants sont persuadés que le taux de cancer dans les deux villages est

plus élevé qu'ailleurs. « C'est étonnant, je connais quatre femmes qui avaient l'habitude de cueillir des pissenlits au Letten. Les quatre ont attrapé un cancer du sein dans les années 1990. Deux sont déjà décédées », relate une habitante de 49 ans qui souhaite conserver l'anonymat. « J'ai demandé que des statistiques soient faites à Neuwiller pour voir s'il y avait un lien entre les cancers et la décharge chimique. La sous-préfecture m'a répondu que la commune était trop petite », explique Urbain Hohler, maire de Neuwiller.

L'excavation du site du Roemisloch débute cet été, en même temps que se termine celle du Letten. L'Etat et le GIDRB affirment que les lieux seront totalement dépollués et reboisés d'ici dix ans.

Claire Baudiffier
Pauline Croquet
Ermeline Mouraud

Aiguilles usagées cherchent repreneurs

La collecte et le traitement de certains déchets médicaux restent en suspens.

Bariza, 57 ans, est diabétique depuis 37 ans. Chaque jour, cette secrétaire vérifie, en se piquant à l'aide de petites aiguilles jetables et de bandelettes, son taux de glycémie. Ensuite, elle les jette à la poubelle. Pourtant, il existe des collecteurs spécifiques pour ces déchets. Ces produits, appelés Dasri (Déchets d'activités de soins à risques infectieux), sont considérés comme dangereux et ne doivent pas être mis dans la poubelle ordinaire.

D'après la loi de décembre 2008, ce sont les pharmaciens qui sont chargés de distribuer les collecteurs gratuitement aux patients en auto-traitement, puis de les récupérer. Bariza le sait, puisqu'une pharmacie lui en a déjà remis un. Sauf qu'en le rapportant, le pharmacien refuse de lui reprendre. « Mais dans ce cas, pourquoi proposer aux clients des collecteurs ? », s'étonne-t-elle. Depuis, ses déchets finissent à la poubelle, avec les autres déchets résiduels. Pour pallier le refus des pharmacies de récupérer ces déchets, l'association des diabétiques du Bas-Rhin a mis en place son propre circuit de collecte en faisant appel à un opérateur privé. Depuis octobre 2010, un décret impose aux producteurs de matériel

médical « de fournir gratuitement des emballages aux pharmaciens d'officines, lesquels les tiendront à disposition des patients en auto-traitement » et ce, à partir du 1er novembre 2011. Mais ce décret ne rappelle pas la responsabilité qu'ont les officines

et les laboratoires de collecter et d'organiser le traitement des déchets médicaux.

Local spécial

Pour les pharmaciens, cela suppose de prévoir un local spécifique pour entreposer ces déchets dangereux. « Tant que les décrets d'application ne sont pas parus, personne n'est obligé de faire quoi que ce soit », remarque Frédéric Laurent, de l'Union régionale des pharmacies d'Alsace

(Urpa). « Ce qui gêne le plus certains pharmaciens, c'est le croisement du circuit sale de ces déchets dangereux et du circuit propre de la pharmacie », poursuit-il. L'Urpa réfléchit à l'élargissement d'un système de bornes de collecte dans la rue, déjà expérimenté dans quatre villes alsaciennes, comme Colmar. Un système qui ne coûterait rien. Les bornes pourraient être financées par la publicité que les laboratoires pharmaceutiques y apposeraient.

Fatima Rizki



Le site du Roemisloch est déboisé avant la dépollution cet été.

© Ermeline Mouraud/Cuej

Sources

- Dreal Alsace
- Archives de la ville de Neuwiller
- Etudes du cabinet Antea commandées par le GIDRB



Des pharmaciens refusent de récupérer les déchets des patients en auto-traitement. © Fatima Rizki/Cuej

Asile allemand pour toxiques d'E

Les déchets dangereux qu'elle ne peut pas retraiter, la France les exporte outre-Rhin. Les riverains ne se soucient guère de ce stockage 800 mètres sous terre.

La petite ville allemande d'Heringen, située dans la région de la Hesse, a tout de la jolie carte postale : des maisons à colombage bordées par une rivière, quelques commerces, de la verdure... Les apparences sont trompeuses. Tout près de là, à 800 mètres sous terre, se trouve le plus grand cimetière de déchets ultimes du monde : le centre d'enfouissement de Herfa-Neurode. Quand il est entré en service en 1972, aucune autre installation de ce type n'existait. A Herfa-Neurode ont été enfouis dans la potasse plus de 2,7 millions de tonnes de déchets hautement toxiques, les reliquats de l'industrie chimique, notamment du mercure et des dioxines, mais aucune substance liquides inflammables, radioactives ou infectieuses, interdites par la loi allemande. La seule quantité d'arsenic entreposée dans les galeries de Herfa-Neurode pourrait éradiquer l'humanité entière.

Thomas Brassler, chercheur à la Société pour la sécurité des centrales et réacteurs nucléaires (GRS), spécialisée dans la réflexion sur l'enfouissement longue durée des déchets, explique : « Une substance nuisible à la surface peut se propager



Quatre des cinq centres de stockage européens de déchets ultimes se trouvent en Allemagne. (Infographies : ©Véronique Kohler/CUEJ)

dans l'environnement, même protégée par des installations techniques. Le stockage en profondeur dans les mines de sel est la meilleure manière de préserver la biosphère à long terme. »

Manque de rigueur

A l'entrée des centres de stockage, un échantillon de contrôle est prélevé systématiquement. Environ 70 000 ponctions de toutes sortes et de toutes couleurs sont ainsi conservées dans des bocal sur de vastes étagères. Chacun est répertorié, de sorte que même des années après son enfouissement, la composition d'un déchet peut être testée. Pour isoler efficacement les déchets de l'environnement, il faut une géologie spécifique. A Herfa-Neurode, ils reposent sous 300 mètres de couche de sel infranchissable pour le gaz, 100 mètres d'argile imperméable à l'eau, et encore 400 mètres de glaise et d'argile rouge pour faire tampon. Le site est de surcroît peu soumis aux risques sismiques.

Ainsi entreposés dans des fûts, containers ou autres containers souples, les déchets peuvent être retrouvés. Ces dernières années,

L'avenir de Stocamine divise en profondeur

En 2002, Stocamine brûlait. Cette ancienne mine de potasse du Haut-Rhin, devenue cimetière pour les déchets ultimes, divise élus et exploitants quant à son avenir.

Qu'advient-il des 44 000 tonnes de déchets dangereux toujours stockés dans les galeries de Stocamine ? Neuf ans après l'incendie qui a mis fin à son activité, ils attendent à 500 mètres de profondeur. Le 4 avril, un comité de pilotage de treize experts (1), créé pour évaluer la faisabilité du confinement et du déstockage, doit rendre ses conclusions à l'Institut national de l'environnement in-



dustriel et des risques (Ineris). L'Etat tranchera en juin avant la liquidation de l'entreprise Stocamine.

La construction d'un blindage, afin de confiner les déchets présents dans le sel, reste la solution la plus simple et la moins chère, entre 20 et 25 millions d'euros sur trois ans se-

lon Stocamine. Ressortir les déchets prendrait cinq à six ans pour 80 millions d'euros. Aujourd'hui, seul 1,9 million d'euros aurait été provisionné.

Risque d'effondrement

Mais il existe un risque environnemental. « Un rapport de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) de 2010 met en avant le risque d'infiltration d'eau dans les galeries (ennoyage) », explique Pierre Richert, ancien mineur. Une étude de deux ingénieurs des Mines note que « les barrages de sel ne pourraient assurer l'étanchéité définitive du site de stockage ». Selon le même document, l'eau infiltrée, contaminée par les substances toxiques, pourrait polluer d'ici 700 ans la nappe phréatique rhénane qui alimente toute l'Alsace.

Mais selon le collectif Déstocamine, créé en décembre dernier, cet ennoyage pourrait survenir « d'ici 40 ans ». Pour éviter cette « catas-

l'Europe

des transformateurs ont été déstockés par une entreprise qui en a extrait le cuivre. En 2010, 7 000 tonnes de déchets ont été remontées.

Pourtant, des critiques remettent en cause la fiabilité de ce mode de stockage : « *La liste des substances prohibées pour l'enfouissement n'est pas assez détaillée et les contrôles des déchets entrants manquent de rigueur* », pointe Günter Dehoust, chercheur à l'Öko Institut de Darmstadt, une association d'écologistes. Les capacités d'accueil du centre d'enfouissement de Herfa-Neurode sont de 200 000 tonnes par an. « *Mais on n'en enfouit actuellement que 50 000. Moins de déchets sont produits, et ils*

« Aujourd'hui, moins de déchets ultimes sont produits et ils sont mieux recyclés qu'avant »

la mine, un tiers provient du reste de l'Union européenne, et notamment de France. Depuis l'échec de Stocamine, seul centre capable d'accueillir dans l'Hexagone ce type de déchets particulièrement dangereux (dits de type 0), les substances toxiques françaises sont de nouveau acheminées vers Herfa-Neurode.

sont mieux recyclés qu'avant », affirme Ulrich Göbel de l'entreprise K+S Kali, gérante de ce centre. Sur la totalité des substances toxiques entreposées dans

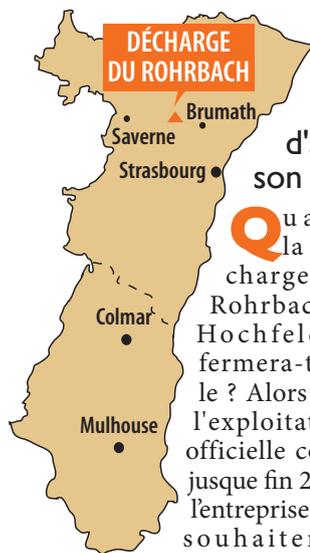
**Hélène Ferrard
Till Neumann**

trophe écologique, il faut remonter tous les déchets, même ceux du bloc 15 qui ont subi l'incendie de 2002 », assure Jean-Marie Budel, l'un des membres. Toutefois, un risque d'effondrement existe, à la suite de l'incendie. « *Nous, les mineurs, on connaît le sujet. On est encore là et on se fera un plaisir de les sortir* », objecte Pierre Richert, pour qui le problème est aussi politique. En admettant que les déchets soient ressortis, reste la question de leur devenir. « *Ils iront en Allemagne, dans les mines de sel*, répond Etienne Chamik, porte-parole du collectif. *C'est ce qui se passait avant l'ouverture de Stocamine, c'est ce qui se passe depuis la fermeture du site en 2002.* »

**Hélène Ferrard
Véronique Kohler**

(1) En novembre 2010, les administrations, les collectivités territoriales, les industriels, les membres du personnel et les associations ont désigné chacun deux experts, en plus de trois experts (français, suisse et allemand) reconnus au niveau international.

Stockage sur faille



La dernière décharge industrielle du Bas-Rhin doit fermer. Mais l'absence d'alternative remet en question son arrêt programmé.

Quand la décharge du Rohrbach à Hochfelden fermera-t-elle ? Alors que l'exploitation officielle court jusque fin 2014, l'entreprise Sita souhaiterait

poursuivre le stockage de déchets provenant des industries et non dangereux. Mais la contestation grandit. Les élus locaux et les associations écologues avaient obtenu en 2010 la remise en cause du droit qu'a Sita d'exploiter ce site. Ils invoquent désormais, outre les odeurs incommodantes, la présence d'une faille géologique, dont le mouvement pourrait crever un des casiers et polluer les nappes phréatiques. Un risque incertain, les mesures de sécurité et de surveillance étant très strictes. Dans l'hypothèse où Sita demande à continuer le stockage après 2014, « *nous allons mobiliser la population et promouvoir le zéro déchet* », affirme Martine Fang, présidente de l'association de sauvegarde Alsace déchets Rohrbach qui milite pour sa fermeture.

Enquête publique

Pour l'heure, la balle est dans le camp du préfet, qui décide de la poursuite de l'exploitation. Pour cela, la préfecture va diligenter une enquête publique, d'abord prévue fin 2010, et finalement repoussée après les élections cantonales. « *Le préfet signera la fermeture si un autre site accepte d'accueillir ces déchets, sinon, il n'a pas le choix* », explique Marie-Paule Lehmann, actuelle conseillère générale (UMP). Fin février, elle a initié une motion de solidarité demandant la ferme-

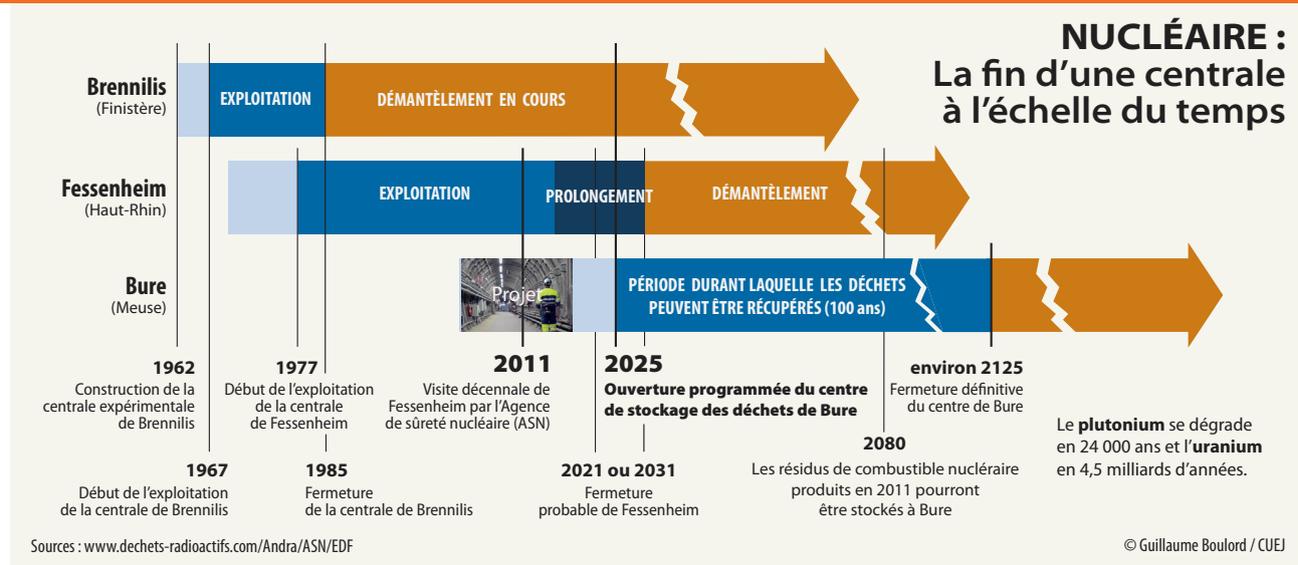
ture du site votée par la grande majorité des maires de la communauté de communes du pays de la Zorn. A l'exception de celui d'Hochfelden qui refuse de s'exprimer. Cependant, la conseillère reconnaît que les élus ont peu de poids dans la décision finale, le centre de stockage ne relevant pas de leur compétence.

« Une décision politique »

Si la décharge ferme, que faire des déchets industriels banals dans le département ? En 2008 à Hirschland (Bas-Rhin), une tentative d'ouverture d'une telle décharge a été lancée, avant d'échouer en raison d'un fort mouvement de protestation des habitants. Il est impossible d'envoyer ce type de déchets dans les départements voisins – sauf rares dérogations. Impossible, non plus, de solliciter les déchetteries dont la mission de service public est de gérer les ordures ménagères.

Toutefois, des solutions existent. Le Bureau de recherches géologiques et minières a mené une étude dans le cadre de la révision du plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés du Bas-Rhin. Le rapport révèle que quatre zones ont des couches géologiques suffisamment imperméables pour accueillir l'implantation d'un nouveau centre de stockage : au nord, entre Wissembourg et Seltz, à l'est d'Haguenau, entre Saverne et Brumath et enfin près de Sarre-Union. Malgré cela, « *au-delà des données techniques, c'est une décision politique importante qui se prend en concertation avec la population* », rappelle Davy Cruz Mermy, l'ingénieur géologue qui a mené cette étude. Car, dangereux ou pas, personne ne veut avoir de déchets ultimes à proximité de chez soi.

**Quentin Descamps
Véronique Kohler**



Longue vie au nucléaire

Tous les ans, la France produit des milliers de déchets radioactifs, une pollution en augmentation que les experts ont du mal à traiter.

Remplacement des générateurs de vapeur, check-up complet des installations. La centrale nucléaire de Fessenheim (Haut-Rhin) se prépare à la visite décennale de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN). En avril, cet organisme public décidera s'il reconduit pour dix ans l'activité du réacteur n°1. Comme toute centrale, la doyenne du parc nucléaire français, ouverte en 1977, a été conçue pour quarante ans. Mais « l'installation peut durer plus longtemps, si les composants essentiels pour la sûreté, la cuve et l'enceinte de confinement difficilement remplaçables, restent conformes », précise EDF. Prolonger la vie des centrales est « un objectif primordial » pour l'exploitant qui diminue la combustion d'uranium depuis les années 1990, pour diminuer l'usure de la cuve du réacteur, et retarder le démantèlement.

Démanteler en trois temps

« Les fermetures coûtent extrêmement cher et l'on ne sait que faire des déchets nucléaires », souligne Jean-Marie Brom, chercheur en physique nucléaire au CNRS et membre de l'association Sortir du nucléaire.

Première de l'Hexagone arrêtée en Bretagne, est toujours en cours de

démantèlement, comme huit réacteurs français arrêtés depuis. La déconstruction d'un réacteur, qui requiert une autorisation ministérielle, commence par l'arrêt définitif de la centrale. Le combustible, de l'uranium chargé en neutrons et en produits de fission, est transféré pour deux ans du cœur du réacteur vers une piscine dite de désactivation. Seul déchet recyclé, il est transporté au centre de retraitement des déchets radioactifs Areva de La Hague, où il est recyclé à 96% comme combustible pour d'autres centrales, le reste est stocké sur place, faute de mieux. Puis équipements et bâtiments, à l'exception du réacteur, sont détruits. Du robinet à la plaque de béton, ces parties faiblement radioactives sont considérées comme des « substances radioactives pour lesquelles aucune utilisation ultérieure n'est prévue ou envisagée », selon la loi sur la gestion des matières et des déchets radioactifs votée en 2006. L'agence nationale des déchets radioactifs (Andra) les stocke dans un centre dans l'Aube. Dernière étape : le démantèlement du bâtiment du réacteur. Cette phase n'a jamais été entreprise en France, parce qu'il n'existe à l'heure actuelle aucune solution de stockage définitif. Ces déchets, les plus radioactifs, sont classés dans la catégorie de « moyenne et haute activité à vie longue ».

Selon les composants, il faut entre 31 ans et des milliers d'années pour que les parties du bâtiment abritant le cœur du réacteur deviennent de simples déchets. Une éternité, à l'échelle de l'homme. « La technologie a évolué plus vite que la conscience humaine. Au moment de la construction des centrales nucléaires, dans les années 1970, personne n'a posé la question du démantèlement », résume Jean-Marie Brom. Depuis cette date, plus d'1,5 million de mètres cubes de déchets radioactifs ont été produits en France, l'équivalent de 460 piscines olympiques.

Refroidissement en 70 ans

Depuis 2006, l'Andra étudie la construction d'un centre de stockage à 500 mètres sous terre, en territoire quasi désertique, à Bure, dans la Meuse. Avec une capacité de 80 000 m³, ce centre devrait ouvrir en 2025 et être opérationnel pendant cent ans. Puis il sera définitivement fermé, sans autre solution envisagée pour la suite. Avant d'être entreposé à Bure, le combustible doit refroidir en dessous de 100 degrés, ce qui peut durer près de 70 ans. Certains déchets produits aujourd'hui ne seront donc pas enfouis avant 2080.

Fériel Alouti
 Guillaume Boulord
 Mayore Lila Damji

Déchets radioactifs produits en 2007 :

- **Haute activité, vie longue, 0,2% :** Cœur du réacteur. Vie : plusieurs centaines de milliers d'années.
- **Moyenne activité, vie longue, 3,6% :** Matériaux au contact de l'uranium. Vie : environ 10 000 ans.
- **Faible et moyenne activité, vie courte, 68,8% :** Déchets technologiques contaminés (gants, outils) Vie : 300 ans.
- **Faible activité, vie longue, 7,2% :** Issus de l'assainissement d'anciens sites radioactifs. La nocivité baisse après 300 ans. Conserve un taux de radioactivité naturelle.
- **Très faible activité, 20,1% :** Surtout issus des gravats du démantèlement des installations nucléaires. Radioactivité proche du taux naturel.

Poubelles aux œufs d'or



Les Français produisent 868 millions de tonnes de déchets par an.

Le marché des déchets profite du boom du recyclage. Au détriment des filières traditionnelles.

Il ne sent pas la rose, mais peu importe. L'argent qu'il génère n'a pas d'odeur. Avec un chiffre d'affaire annuel de six milliards d'euros, le marché des déchets français est de plus en plus juteux. « Le secteur connaît une croissance forte et régulière depuis une vingtaine d'années », détaille l'économiste Gérard Bertolini, auteur de *L'Économie des déchets*. Avec 868 millions de tonnes de déchets produites chaque année, la tendance n'est pas prête de s'inverser : même la crise économique n'y est pas parvenue. « Il y a eu un léger ralentissement de l'économie du secteur dû

Sources

- Le marché des déchets en France. Ademe 2008.

- Marchés et emplois des activités liées aux déchets en France. Ademe 2010.

à la chute des quantités de déchets produits, mais les industries de traitement ont très bien récupéré », affirme Nicolas Blanc, économiste et auteur de l'étude *Marchés et emplois des activités liées aux déchets en France : quel impact du Grenelle ?*, publiée par l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie).

La croissance de l'activité est principalement portée par l'augmentation des tarifs de traitement des déchets (+4,4% en 2008). Des normes de plus en plus contraignantes imposent en effet aux décharges et aux usines d'incinération des investissements supplémentaires, dont le coût se répercute sur le prix des services. « Ce levier législatif pousse à un rééquilibrage des différentes filières. Les entreprises sont incitées à se reporter sur les solutions les moins coûteuses », explique François Villerez, adjoint au chef du service risques technologiques de la Dreal (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement). Selon une étude du Conseil général du Haut-Rhin de 2008, 83% des 905 000 tonnes de déchets industriels haut-rhinois sont d'ores et déjà recyclées. « Ce n'est bien sûr qu'une estimation, précise le responsable du plan déchets du conseil général. Le marché du traitement des déchets est soumis au principe de la libre concurrence. Les industriels n'ont donc pas de comptes à nous rendre, et ne distillent que très peu d'informations sur le devenir de leurs déchets. »

45% de déchets recyclés en 2015

Reste que le business du recyclage a de beaux jours devant lui, au détriment des autres filières de traitement. L'augmentation prochaine de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), appliquée à la fois aux centres de traitement et aux entreprises productrices de déchets, devrait renforcer la tendance au recyclage des déchets industriels non dangereux. Et si l'incinération est toujours la première filière de traitement des déchets ménagers et assimilés en Alsace, la directive européenne de 2008, retranscrite dans les lois Grenelle 1 et 2 de 2009, devrait bientôt changer la donne. 45% des déchets ménagers et assimilés devront être recyclés en 2015. « Pour respecter cet objectif, nous réfléchissons à élargir le socle des déchets que nous intégrons dans le recyclage, tout en améliorant le tri des déchets déjà orientés vers le recyclage, explique Christine Fraieu, responsable du plan déchet du conseil général du Bas-Rhin, actuellement en révision. Et si les résultats sont là, il y aura certainement une baisse des volumes d'incinération et de stockage. »

A Colmar, l'usine d'incinération prévoit une baisse de son volume annuel de déchets traités de 80 000 à 75 000 tonnes d'ici dix ans. « 80 000 tonnes, c'est notre seuil de rentabilité optimum. Toute tonne en moins conduit à une augmentation des tarifs », explique Sylvia Moron, gérante de l'incinérateur. Plusieurs solutions sont envisagées pour faire face à une éventuelle baisse de tonnage. « L'incinérateur chauffe 60% des foyers de Colmar. C'est complexe de trouver le bon dosage entre la réglementation >>>

« Les industriels se moquent du suremballage »

« Il n'y a pas eu d'évolution sensible de la taille et du nombre d'emballages dans les supermarchés, car ce sont, avant tout, des produits marketing. Et les industriels de la distribution se moquent du suremballage », constate Stéphane Calassou, gérant d'Emball 2000, une entreprise de production

de sacs plastiques et d'emballages. Le Grenelle de l'environnement n'impose pas aux industriels de la grande distribution de réduire le volume et le tonnage des emballages de leurs produits. Outre la réévaluation du financement pour chaque produit vendu à Eco-emballages, selon la

nocivité du matériau de l'emballage, le texte de loi les incite seulement. Les associations de défense de l'environnement n'acceptent pas ce système non contraignant. Hélène Bourges, du Centre national d'information indépendante sur les déchets, regrette que « la législation ne

prenne pas le problème à la base, en n'imposant pas vraiment aux industriels de changer leurs modes de production, alors que, dans le même temps, le ministère demande sans cesse, voire impose, aux citoyens de modifier leurs habitudes. »

Ces dernières années, les initiatives écologi-

ques sur les emballages reposent sur la volonté de quelques entreprises qui jouent la carte « vert » à grand renfort de communication. Dernière en date, la commercialisation de bouteilles Actimel en plastique végétal bio-dégradables lancée par Danone.

Q.D.

>>> *environnementale, la conséquence sur le chauffage urbain et le côté rentable de l'usine », déplore-t-elle. D'après elle, la décision de l'incinérateur de Strasbourg de fermer un four d'ici trois ans pour le remplacer par une filière de méthanisation est judicieuse. « Au niveau des déchets ménagers et assimilés, c'est sur le tri des déchets fermentescibles que la plus grosse marge de progression existe », affirme-t-elle. Plus de 20% des biodéchets traités dans son usine pourraient être recyclés.*

Si les marchés de la collecte, du stockage et de l'incinération sont dominés par trois opérateurs, Veolia, Suez et Séché, le boom de la filière du recyclage crée a contrario un appel d'air pour les PME. Certaines, comme Géprom, start-up haut-rhinoise spécialisée dans la valorisation des emballages plastiques ménagers, parviennent à se faire une place sur des créneaux spécifiques. « Quand j'ai pris conscience qu'il existait un marché important, j'ai décidé de monter ma boîte », raconte William Peree, cogérant de l'entreprise depuis sa création en 2008. En France, 250 000 tonnes de déchets plastiques s'amoncellent chaque année. Avec 23 employés supplémentaires et un nouveau site à Sainte-Marie-aux-Mines depuis janvier, Géprom compte traiter 5 à 10% de ces déchets. « Après recyclage, la pureté de la matière que nous produisons est supérieur à 98%. C'est une qualité largement au-dessus de celle de nos concurrents, qui nous permet d'être leader dans ce secteur », souligne William Peree, qui compte bien exporter son savoir-faire dans toute l'Europe. Les cours actuels de matières premières secondaires, très élevés, lui donnent toutes les raisons d'espérer.

Deux gloutons

Veolia Environnement.

107 millions d'euros de chiffre d'affaire, 1,35 million d'habitants desservis, 720 salariés, 8 centres de tri et de valorisation en Alsace, Moselle et Meurthe-et-Moselle.

Sita, filiale de Suez Environnement. 68,5 millions d'euros de chiffre d'affaire, 417 salariés, 3 000 clients en Alsace.

Mathilde Debry
Joseph Gaulier

Deux bacs sous le lavabo

Un projet très marketing incite les Romanswillerois à faire le tri dans leur salle de bains.

Déodorants et flacons de shampoing : recyclables. Tubes de dentifrice et cotons-tiges : non recyclables. Le tri dans la salle de bains est plus facile à effectuer avec une deuxième poubelle. C'est ce que se sont vus offrir, le mois dernier, les habitants de Romanswiller (Bas-Rhin), près de Wasselonne, comme dans une vingtaine de villes-tests en France.

Un sondage réalisé par Ipsos en 2009 attestait que seulement 21% des Français triaient correctement leurs déchets dans la salle d'eau. Le géant du cosmétique Garnier s'en est emparé en demandant à Eco-emballages de lancer une campagne de sensibilisation. Si l'objectif de réduire l'impact environnemental est largement affiché, l'intérêt est aussi économique. En favorisant le tri dans la salle de bains, la marque réduira ses frais de production. « Recycler des flacons pour en fabriquer de nouveaux coûte moins cher à l'entreprise que si elle produit à partir du caoutchouc », explique Christophe Neumann, responsable de la région grand Est d'Eco-emballages.

Un coup de publicité

La campagne est également un coup de publicité pour Garnier, qui joue la carte de l'entreprise écologique. Un procédé qui s'apparente au « greenwashing » ou

éco-blanchiment, consistant à favoriser le marketing vert sans changer réellement les pratiques de production d'une société.

Quant à Eco-emballages, un organisme agréé par l'Etat et financé par les entreprises, dont L'Oréal, propriétaire de Garnier, son objectif est d'augmenter le taux de recyclage, puisque les erreurs de tri constituent un surcoût pour les collectivités. L'organisme tirera le premier bilan de l'opération au bout de six mois.

« Si Romanswiller a été choisie, c'est en raison de résultats de tri exceptionnels, explique Audrey Guidon, ambassadrice du tri dans la commune. Du coup, on pourra voir exactement l'impact de cette opération sur le tri dans la salle de bains. On espère aussi un changement de comportement dans les communes environnantes, dû à la médiatisation de cette campagne. » Cependant, la technique des échantillonnages n'est pas du tout respectée : les participants sont tous des volontaires ayant répondu à un courrier. Les déchets dans la salle de bains ne représentent que 2% des ordures ménagères. Même une forte évolution des habitudes des Français serait une maigre part dans l'objectif de 75% de taux de recyclage à l'horizon 2012, annoncé par le Grenelle de l'environnement.

Quentin Descamps

Profession : serial trieur !

La filière de gestion des déchets en pleine expansion invente des emplois.

Sources

- www.reseau-tee.net
- www.ressourcerie.fr/reseau
- www.ecoemballages.fr
- www.ecometiers.com

Réduire les déchets et développer de nouvelles filières de recyclage ont conduit à l'apparition de nouveaux métiers. Beaucoup sont non qualifiés, comme les techniciens du réemploi. Formés dans des structures d'insertion qui gèrent des centres de récupération, de valorisation et de vente de déchets, ils restaurent et recyclent ces ordures ensuite revendues et réutilisées.

Le renforcement des législations française et européenne encourage aussi les entreprises à recruter

des personnes aux qualifications nouvelles et poussées. Dans le bâtiment, des responsables des déchets de chantiers sont apparus. Ingénieurs, ils orientent chaque débris vers le type de traitement adéquat conformément aux normes et aux réglementations.

Les administrations se sont elles aussi adaptées. Le Grenelle impose une réduction de 7% des déchets ménagers d'ici cinq ans. La CUS, comme d'autres agglomérations en France, cherche à réduire ses déchets à la source, en coopé-

ration avec l'Ademe. Il y a quatre mois, elle a recruté une salariée diplômée de l'Institut supérieur des techniques de la performance de Saint-Étienne. Cette chargée de mission « prévention des déchets » anime et coordonne la mise en place du programme de réduction des déchets au niveau local, établit un diagnostic du territoire en listant les différents acteurs concernés, développe et anime des partenariats, définit les actions à mettre en place pour parvenir à l'objectif de réduction des déchets, etc.

Ambassadeurs du tri...



Fettuouma Brika, David Wolf et Virginie Scheidhauer, ambassadeurs du tri à la CUS :

« Notre fonction consiste à faire du porte-à-porte pour expliquer aux habitants comment bien trier leurs déchets », explique Fettuouma Brika. Les ambassadeurs du tri ont vu leur métier se professionnaliser ces dernières années. Les connaissances sur les déchets sont devenues plus techniques pour mieux contrôler les bacs de tri des logements. Distribuer la documentation fait aussi partie de leurs attributions.

Sur le terrain, « il faut savoir s'adapter à chaque interlocuteur », souligne David Wolf, évoquant les habitants qui ne trient pas, ou mal. « Certaines personnes sont très accueillantes et réceptives, d'autres peuvent être agressives. » « Dans certaines familles, notre discours passe grâce aux enfants qui trient à l'école. Ils nous aident à sensibiliser les parents », ajoute Fettuouma Brika. L'ambassadeur du tri passe la moitié de son temps de travail à l'extérieur, seul ou en équipe. « Une bonne condition physique est un atout. On peut faire plus de 60 km à pied par semaine ! », sourit la jeune femme. « Grâce à notre travail varié et polyvalent, nous avons vraiment le sentiment d'être utiles », enthousiasme Virginie Scheidhauer.

... et agent de compostage



Philippe Meinrad, agent de compostage à Bergheim, Haut-Rhin :

Agriculteur depuis 22 ans, Philippe Meinrad est devenu agent de compostage en 2003. Sur son site d'Agrivalore à Bergheim, près de Ribeauvillé, il traite 50 000 tonnes de déchets par an. Végétaux, boues de station d'épuration ou restes alimentaires : Philippe Meinrad les mélange afin d'en faire un compost de qualité.

« Il faut être observateur et avoir beaucoup d'expérience pour savoir à quel moment précis intervenir », souligne-t-il. Car le mélange entre l'air, l'humidité, l'azote et le carbone nécessite une fine connaissance des processus chimiques et agronomiques. La température, elle, doit être maintenue à 70°C environ.

L'agent de compostage assure aussi la traçabilité de son produit, du contrôle des déchets à l'entrée du site jusqu'à la terre d'épandage du compost. Philippe Meinrad en est persuadé, ce métier « va se développer dans les années à venir. Tout est à faire dans cette filière et les esprits sont prêts ».

**Textes : Thibault Jourdan
Photos : Ermine Mouraud**

Les cerveaux planchent sur nos restes

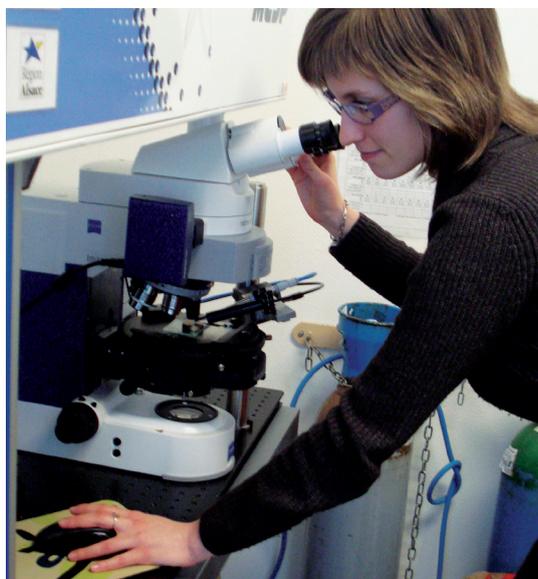
Innover. Les entreprises alsaciennes de traitement des déchets n'ont que ce mot à la bouche. Elles font de plus en plus appel aux laboratoires de recherche.

Il y a six ans, Marcel Naas est surpris par une odeur nauséabonde qui se dégage d'une serre à Kembs, dans le Haut-Rhin. Sous la toile, rien d'horrible : ce sont des boues d'épuration qui séchent. La puanteur met ses synapses en alerte. Il n'en faut pas plus au gérant de la société Air technique franco-suisse, spécialisée dans le chauffage, pour imaginer une nouvelle machine de séchage inodore. Il visite plusieurs stations d'épurations, bricole une serre solaire dans sa cour, et trouve en surfant sur internet une pierre miraculeuse, la zéolithe, qui emprisonne les particules fétides.

« L'Alsace est en pointe »

Cette pierre de synthèse, c'est un laboratoire de l'université de Haute-Alsace qui l'a conçue : l'institut de science des matériaux de Mulhouse. De cette innovation est née une entreprise, Zéphir Alsace. Marcel Naas décroche son téléphone et demande un kilo de cette zéolithe. L'essai s'avère concluant : zéro odeur. Cinq ans plus tard, le 27 septembre 2010, les deux entreprises et l'université déposent un brevet pour cette machine révolutionnaire.

L'histoire de Marcel Naas n'est pas un cas isolé. A la maison de l'innovation et de l'entreprise de Mulhouse (Lamie), un lieu de rencontre entre chercheurs et acteurs économiques, Fabrice Laurent observe que « l'Alsace est très en pointe dans le traitement et la valorisation des déchets. Nombreux sont les laboratoires et entreprises qui touchent de près ou de loin à ce secteur ». En tout, deux fois plus d'éco-entreprises que dans le reste de la France. Un phénomène récent, induit par la crise économique et la mondialisation du marché, pour Fabrice Laurent : « Les entreprises qui avaient déjà pignon sur rue ont développé de nouvelles activités liées à l'environnement pour sortir de la crise. Dans ce domaine, la compétition est désormais mondiale. Si l'on veut tirer son épingle du jeu, il faut sans cesse inventer. » Le 11 janvier, Lamie a organisé une journée de rencontres sur le thème des déchets. Depuis, trois projets de collaboration sont en discussion. Gilles Robbe, ingénieur d'affaires chez NSC environnement, nouvelle branche d'une entreprise textile en restructuration basée à Guebwiller, explique



Marjorie Boudinet dirige un projet de tri de différents plastiques par laser

« La compétition est désormais mondiale. Si l'on veut tirer son épingle du jeu, il faut sans cesse inventer. »

Sources-

- Chambres de commerce et d'industrie de Colmar et de Mulhouse
- La maison de l'innovation et de l'industrie (Lamie) de Mulhouse

qu'il travaille aujourd'hui sur quatre « pistes d'innovation ». Dans le domaine des déchets plus qu'ailleurs, les entrepreneurs doivent entretenir leur réseau. Les géants Suez et Veolia se partagent le marché. « Nous devons leur faire connaître nos machines pour qu'elles puissent exister », assure Gilles Robbe. NSC environnement fait partie du réseau des 500 éco-entreprises alsaciennes, dont 175 sont spécialisées dans le traitement des déchets. Ce besoin de collaborer est partagé par les laboratoires, qui cherchent à se financer et à concrétiser leurs recherches. Les scientifiques sont souvent à l'origine des projets sur lesquels les industriels viennent se greffer.

Des labs peu accessibles

A Schiltigheim, le Critt matériaux, une association à but non lucratif, est un véritable centre de recherche et développement au service des entreprises. Depuis 2008, Marjorie Boudinet, ingénieure d'études, dirige un projet de tri des différents plastiques par laser, appelé Libs. Le but : permettre le recyclage de tous les déchets plastiques issus de l'électroménager. « Une directive européenne oblige les entreprises à recycler 50% à 80% de ces matériaux, mais elles n'en ont pas les moyens actuellement, et les envoient à l'étranger », explique-t-elle. Avant même de commencer les recherches, le Critt a démarché des entreprises de démantèlement, pour savoir si la Libs suscitait leur intérêt. Le prototype de machine leur sera présenté dans un an. Si industriels et chercheurs s'accordent dans leur volonté d'innover, la collaboration s'avère parfois difficile. Dans la périphérie de Mulhouse, Miclo environnement, spécialisée dans le traitement des déchets hospitaliers, a préféré se tourner vers la Suisse. Son dirigeant, Nicolas Miclo, déplore le manque d'accessibilité des laboratoires français : « Ils sont très nombreux, et il est difficile de savoir lequel va être susceptible de mener à bien notre projet. » En Suisse et en Allemagne, la recherche sur les déchets est beaucoup plus facile d'accès : « En plus d'avoir des procédures rapides, les universités nous renvoient directement au laboratoire qui nous intéresse. »

**Chloé Bossard
Guillaume Boulard**



Le fumier dope l'énergie bio

En Allemagne, produire de l'énergie grâce à des matières agricoles est rentable.

Déjà quand j'étais jeune, je rêvais d'installer une unité de bio-méthanisation dans ma ferme », se souvient Martin Reitter, 53 ans, agriculteur badois. Transformer le fumier des animaux en biogaz, pour le convertir en électricité et en chaleur : l'idée le fascine. « *L'herbe contenue dans les bouses de mes vaches a poussé grâce au soleil, et cette énergie y est toujours !* », s'enthousiasme-t-il. Depuis 2006, il exploite sa propre unité de biométhanisation, installée sur sa ferme. Elle alimente 800 ménages en électricité et 120 foyers en chaleur. Le principe est simple : Martin Reitter accumule les bouses de ses 500 vaches, soit 10 tonnes par jour. Deux collègues du village lui apportent celles de leurs propres animaux. La matière utilisée se compose de 55% de fumier, de 30% de maïs et de 15% de seigle vert et de millet, des céréales qu'il culti-

ve en partie lui-même pour être rentable. Cette mixture de matières organiques fermente ensuite sans oxygène, produisant du gaz, notamment du méthane. Saturé avec de l'eau, il se transforme en biogaz, utilisé pour faire de l'électricité et de la chaleur.

Un prix fixe sur vingt ans

Avec son unité de biométhanisation, Martin Reitter produit chaque année 4 millions de kWh en électricité et autant en chaleur. L'installation lui a permis de doubler ses recettes : la

L'unité de bio-méthanisation transforme le fumier des vaches en énergie.

© Till Neumann/CUEJ

Sources

- Association allemande du biogaz
- L'Office des statistiques du Bade-Wurtemberg

compagnie d'électricité régionale lui rachète son électricité à 22 centimes du kWh. Outre l'avantage financier, la méthanisation l'a également attiré pour son côté naturel. « *Cette technique me permet aussi d'obtenir de l'engrais très précieux, que je mets dans mes champs* », explique-t-il.

Depuis 2004, la biométhanisation est une activité rentable pour les agriculteurs allemands. La EEG, loi allemande déterminant le prix du rachat de l'électricité issue de ressources naturelles, garantit un prix fixe sur vingt ans. « *Avec cette loi, on a fait décoller la biométhanisation agricole, notamment en mettant en place une bonification supplémentaire pour l'emploi de terres cultivées et de prairies* », explique Rudolf Köberle, ministre de l'agriculture du Bade-Wurtemberg. De plus en plus d'industriels arrivent sur le marché et cultivent du maïs dans le seul but d'en faire du biogaz et de vendre l'électricité produite. En 2009, le taux de terres cultivées avec du maïs s'élevait à 20% dans le Bade-Wurtemberg, un nouveau record. « *C'est une tendance que nous prenons très au sérieux*, indique Rudolf Köberle. *Notre objectif est que la biométhanisation reste entre les mains des agriculteurs.* »

En Allemagne, au moins 6000 unités de biométhanisation agricole sont actuellement en service. Plus de 700 unités se trouvent dans le Bade-Wurtemberg, et 120 autres viendront s'y ajouter en 2011.

**Amandine Chappotteau
Diane Lecorsais
Till Neumann**

En Alsace, six exploitations dans les deux ans

En 2009, la France lançait un plan de performance énergétique pour soutenir le développement de la méthanisation agricole. Son but : atteindre un taux de 30% d'exploitations agricoles à faible dépendance énergétique d'ici 2013.

Sur une centaine de projets nationaux, six entreront en fonction dans les 18 à 24 mois en Alsace : Ribeauvillé, Littenheim, Obernai, Wasselonne, Loch et Friesenheim. Les exploitants

agricoles reçoivent en moyenne 200 000 euros de subvention pour une dépense plafond de 500 000 euros. Avec la revalorisation du tarif de rachat de l'électricité produite à partir du biogaz d'ici la fin du mois d'avril, cette nouvelle activité devient aussi lucrative qu'en Allemagne. En moyenne, les tarifs actuels moyens vont augmenter de 20% et passer de 15,2 centimes d'euros par kWh à 20,1 centimes d'euros par kWh.

De l'électricité 100% pur jus... de c

Très coûteux à retraiter, le jus de choucroute va bientôt permettre de produire de l'énergie. Un déchet en passe de devenir une denrée.

Planté au milieu des champs de choux de Meistratzheim, l'immense chantier s'achève. En octobre, dans cette petite commune, située à 30 km au sud-ouest de Strasbourg, la deuxième plus grande station d'épuration du Bas-Rhin entrera en activité. Sur les 23 millions d'euros déboursés, près du quart a servi à adapter l'infrastructure pour accueillir un liquide très local : le jus de choucroute. Inconnu au bataillon, même des Alsaciens, le jus jaunâtre est récupéré par les choucroutiers quand la fermentation transforme le chou en choucroute. Ce résidu polluant, trop concentré en sel, ne peut être jeté dans les canalisations classiques, car à la longue il les endommagerait. Extrêmement coûteux à transporter et à retraiter, le déchet liquide pourrait dorénavant se changer en or, ou plus précisément en électricité.

« En cuve avec du sel »

Bienvenue à Krautergersheim « capitale de la choucroute », où vivent 1500 habitants, les bien nommés Chouvillois. C'est autour de cette petite commune du canton d'Obernai que se concentre la majeure partie de la production choucroutière du Bas-Rhin. Parmi la dizaine d'exploitations alentour, celle de la famille Weber étend ses tuiles rouges sur une centaine de mètres. « Les choux récoltés, on les met en cuve

avec du sel. Après fermentation et rinçage, on obtient moitié de choucroute et moitié de jus de choucroute », détaille René Weber, le gérant de la choucrouterie. Chaque année, son usine à colombages génère environ 3000 tonnes de jus de choucroute. Que faire

« Le jus de choucroute c'est du Red Bull ! »

de ce fardeau ? Pour se débarrasser du jus de choucroute, l'entreprise Meyer Wagner, elle, débourse chaque année quelque 170 000 euros, l'un des premiers postes de dépenses après les salaires. De quoi payer le transport et le retraitement du li-

quide à la station d'épuration de Strasbourg. Une solution adoptée par l'ensemble des choucroutiers du Bas-Rhin.



La choucroute : un plat, mais aussi une boisson riche en vitamines et un fournisseur d'énergie.

© CUEJ / Manuel Vicuña, Geoffrey Le Guicher

A Strasbourg, ce jus bénéficie d'un traitement de faveur. Il est le seul déchet liquide extérieur à la CUS à être admis à la station d'épuration de la Wantzenau. De septembre à novembre, saison du chou, les camions-citernes acheminent sans discontinuer le jus des choucrouteries du bassin de l'Ehn jusqu'à la capitale alsacienne. A l'été 2012, les camions ne parcourront plus qu'une centaine de mètres, jusqu'à la toute nouvelle station de Meistratzheim. « Ce que l'on va économiser en transport, on le dépensera en participant au financement de l'installation », constate Jean-Luc Meyer, choucroutier de la quatrième génération. Le coût du mètre cube de jus de

e choucroute

choucroute à retraiter va passer de 11 à 13 euros. « Les dix choucrouteries de notre secteur se sont engagées sur 20 ans à payer plus cher le retraitement de leur jus afin de rembourser l'argent avancé par les collectivités », explique Anne Roth, directrice du Syndicat intercommunal à

vocations multiples (Sivom) du bassin de l'Ehn, qui pilote le financement de la station. A long terme, cet effort doit permettre de valoriser l'encombrant déchet. Quelque cinq millions d'euros ont été investis spécialement pour méthaniser le jus, c'est-à-dire en extraire le biogaz de façon à produire de l'énergie. « Le jus de choucroute, c'est du Red Bull ! Il est si concentré en bactéries qu'en arrivant en masse pendant les trois mois de la saison du chou, il permettra de dégager la moitié de l'électricité que produira la station sur l'année », explique, admiratif, Maurice Philippe, chef de projet sur le chantier. Pour lui c'est une « première mondiale ». La future station utilisera l'énergie produite pour son fonctionnement et prévoit déjà de revendre le surplus à Electricité de Strasbourg.

« Ce n'est pas du coca »

Tels des orpailleurs cherchant à extraire au tamis tout ce qui peut avoir de la valeur dans ce jus jaune brun, de nombreuses autres pistes sont explorées. L'association régionale des industries alimentaires (Aria) vient de signer une convention avec la région Alsace. « La première phase va être de détecter dans le jus de choucroute des molécules éventuellement exploitables d'un point de vue nutritionnel, cosmétique ou encore pharmaceutique », explique Marie-Claude Stoeffel, secrétaire générale de l'Aria. Et tandis que des chercheurs réalisent avec le jus des tests in vitro sur des cellules cancéreuses, en Allemagne, on peut l'acheter en bouteille dans des épiceries bio. « Parait-il que c'est bon pour la santé, mais au goût je vous assure que ce n'est pas du coca... », s'exclame Jean-Luc Meyer. Pas sûr que le jus de choucroute fasse un jour fureur dans les bierstubs alsaciens.

Geoffrey Le Guilcher
Manuel Vicuña



Le lavage des flacons d'anticancéreux. © Photothèque Lilly / Félix Poirier

Le labo Lilly vante la transparence de ses eaux

Le groupe pharmaceutique traite spécifiquement ses effluents pour réduire son empreinte écologique.

Entre les murs immaculés du laboratoire Lilly France de Fegersheim, les employés traquent la moindre bactérie. « Ici, on compte 30 particules par mètre cube d'air. Une quantité infime comparée aux milliers que l'on trouve à l'extérieur », lance Marie-Antoinette Klein, chargée de communication. Sur les 1650 employés, 20 personnes travaillent à temps plein pour le service hygiène, sécurité et environnement.

Les visiteurs sont briefés sur les mesures sanitaires à respecter et doivent enfileur une combinaison de cosmonaute. Confinés dans leurs espaces stériles, les salariés surveillent les chaînes de production d'insuline. Le médicament pour les diabétiques est le produit phare du laboratoire, comptant pour 99% de sa production. Le reste comprend deux anticancéreux et deux types d'hormones. Pour chaque cartouche d'insuline, 300 cl d'eau sont nécessaires. « L'eau est la matière première pour produire un médicament », explique David Arnold, en charge de l'environnement chez

Lilly. Ainsi, la consommation quotidienne du laboratoire est équivalente à celle d'une ville de 10 000 habitants.

Polluants dans le Rhin

La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) surveille de près les rejets de l'industrie pharmaceutique en Alsace. La région est au 8^e rang français pour cette industrie de pointe. « Le secteur est particulièrement sensible depuis l'incendie du laboratoire Sandoz à Bâle encore présent dans toutes les mémoires », indique François Rousseau, chef du service Risques technologiques de la Dreal. Le 1^{er} décembre 1986, l'entrepôt de produits chimiques du site est ravagé par les flammes. Les containers fondent, l'eau des lances des pompiers entraînent les polluants dans le Rhin. Aujourd'hui, les stocks chimiques, dont ceux de Lilly, sont enregistrés en préfecture. L'autorité lui délivre aussi les autorisations pour ses rejets. Les visites de contrôle sont régulières, parfois inopinées. Le laboratoire alsacien se veut >>>

>>> irréprochable. « *La grande majorité de l'eau que l'on rejette est de bonne qualité*, souligne Marie-Antoinette Klein. *La station de la Wantzenau nous reproche même de rejeter une eau trop propre* ». Quand l'eau entre chez Lilly, elle est filtrée par un système de purification qui la débarrasse de toute particule, y compris les minéraux. A sa sortie, le liquide n'est pas suffisamment souillé pour faire le bonheur des bactéries contenues dans les boues de la station d'épuration.

Depuis près d'un an, l'eau employée pour la production des anticancéreux, particulièrement destructeurs pour l'environnement, emprunte un autre chemin. Une fois la fabrication achevée, les effluents sont conservés dans des cuves. Elle sont ensuite chauffées, la vapeur d'eau en est extraite. Restent alors les particules toxiques sous forme de concentré liquide. Le camion citerne de la société Tredi, spécialisée dans le traitement des déchets industriels, passe une fois par mois et incinère le tout.

L'eau est « trop propre »

Lilly se vante de cette innovation écologique : « *C'est une action purement volontaire. On n'attend pas la législation pour faire quelque chose.* » Et pour cause, les résidus médicamenteux sont absents de la directive cadre sur l'eau, les recherches sur le sujet en sont d'ailleurs à leurs balbutiements. Christian Hauptmann, chef du service environnement de Lilly, ajoute : « *Nous mettons en place des normes drastiques nous plaçant hors de tout soupçon si l'on retrouve des anticancéreux dans les rivières.* »

L'eau servant à la production d'insuline ou d'hormones de croissance et parathyroïdienne rejoint le circuit d'assainissement classique. « *L'insuline ne représente aucun danger pour l'environnement* », indique David Arnold. Il s'agit d'une protéine biodégradable. Sa survie nécessite un stockage entre 2 et 6 degrés, la nature lui est donc fatale. Quant aux hormones, la production n'est pas assez im-

portante pour que le laboratoire les traite. Les effluents rejetés par Lilly ne sont pas acheminés vers la station de Fegersheim, trop petite, mais directement à la station d'épuration Strasbourg-La Wantzenau, traitant l'équivalent de la consommation d'un million d'habitants. Comme 80 % des stations d'épuration françaises, elle fonctionne sur un principe biologique : ce sont des boues activées qui éliminent les bactéries. Mais ces boues dégradent surtout les matières organiques, composées d'azote et de carbone. Beaucoup de molécules pharmaceutiques, à l'instar des anticancéreux, passent donc sans difficulté la barrière de la station d'épuration.

Un risque incontrôlé

Dans le cadre du plan national résidus médicamenteux (PNRM), la ville de Strasbourg doit désormais effectuer quatre analyses par an et surveiller la présence de plusieurs molécules pharmaceutiques. Cette nouveauté concerne, pour le moment, uniquement la station Strasbourg-La Wantzenau. Quand bien même des résidus médicamenteux seraient détectés, Lilly ne pourrait être le seul responsable. Sa production est massive mais la pollution pharmaceutique a de nombreuses sources.

Selon les estimations de la Dreal, les hôpitaux sont responsables de 40 % des rejets de médicaments. A l'hôpital civil de Strasbourg, deux réseaux de canalisation permettent aussi de séparer les produits les plus dangereux, émanant du laboratoire d'analyse et de la dialyse.

Mais aucune incinération, ici on ajoute simplement de l'acide pour neutraliser le pH. Ce procédé est la condition *sine qua non* pour rejoindre le circuit commun des eaux usées, déjà chargées en résidus médicamenteux via les urines, les excréments et la transpiration des patients. Mais tous les malades ne sont pas à l'hôpital. Difficile alors d'imaginer contenir une pollution qui nous submerge.

Fériel Alouti
Noémie Rousseau



Le dessous des i

L'incinération des déchets rapporte gros mais p disparaître. La face noire de la valorisation.

Entre la vente de vapeur aux industriels alentour et la production d'électricité, en plus des factures adressées à la CUS pour le traitement de ses déchets, l'incinération des ordures ménagères est un business très lucratif. Seulement, pour que l'affaire tourne, un impératif : trouver absolument un débouché au mâchefer, le résidu imbrûlé. Car tout ne part pas en fumée ; il reste 30 % de la masse totale. En France chaque année, 3 millions de tonnes sont ainsi produites, 80 000 tonnes pour la CUS en 2010. Elles ne disparaissent pas, elles sont enfouies sous les routes.

Le bon filon de Lingenheld

L'activité est réglementée par un texte unique n'ayant pas force de loi : une circulaire ministérielle, datant du 9 mai 1994. La teneur en divers polluants détermine leur destination : valorisation en remblai ou stockage en décharge de classe II (déchets dangereux). A Strasbourg, l'usine d'incinération, gérée par la société Sénerval (groupe Sécché), produit 100% de mâchefers commercialisables. Comment ? Elle s'est dotée d'une plateforme étanche dernier cri écartant les ferreux, les gros cailloux, les plastiques. Les tas de mâchefers, classés par mois, sèchent à l'air libre : c'est l'opération



s routes

nais produit aussi du mâchefer qu'il faut faire

dite de « maturation ». Ce processus est nécessaire pour une éventuelle valorisation. Quelques entreprises du bâtiment se partagent 20 000 tonnes de la production strasbourgeoise. Le mâchefer leur est cédé un euro la tonne, plus intéressant que le gravier vendu six à neuf fois plus cher.

Le plus gros du stock est écoulé par Lingenheld, spécialisé dans les travaux publics (TP). La société est discrète sur ce qu'un de ses dirigeants, Eric Vinckel, appelle la « cuisine interne » la liant à l'incinérateur. Par contrat, elle s'engage à prendre les invendus, 60 000 tonnes en 2010. Et, dans ce cas, c'est elle qui perçoit de l'argent : « Entre 10 et 15 euros par tonne débarrassée, apprendra-t-on du directeur de l'incinérateur Didier Gass. Le mâchefer est un gouffre financier »... Mais toujours moins onéreux qu'une mise en décharge, « entre 30 et 50 euros la tonne », ajoute-t-il. Si les recherches, financées par l'Etat et les industriels de l'incinération, concluent à une pollution nulle, les écologistes contestent avec force l'affirmation. Selon Jacques Perrin, membre de France Nature Environnement (FNE), les études sont

Quand le mâchefer sort des fours d'incinération, il se compose de métaux, de verres, de céramiques et d'imbrûlés. Il subira encore une opération de triage avant d'être utilisé en sous-couche routière.
©Guillaume Clerc CUEJ /

« Le lobby de l'incinération est puissant, il y a des pressions. »

« inféodées aux lobbies » et le protocole d'analyses mensuel comporte des « anomalies » (l'incinérateur choisit lui-même les 5 kg d'échantillon sur plusieurs milliers de tonnes très hétérogènes). Ce protocole biaisé sous-évalue le potentiel toxique du matériau.

Dans le Haut-Rhin, ni les élus locaux ni le conseil général ne savent avec certitude si l'utilisation du mâchefer est autorisée. Toutefois, il ne fait pas partie de la liste des matériaux proposés dans les appels d'offres relatifs au BTP lancés par le département. Et sur son territoire, pas de stockage. Les incinérateurs de Sausheim (Mulhouse) et Colmar envoient tout sur la plateforme de Wolfisheim, appartenant à... Lingenheld. Là sont aussi acheminés ceux de Montbéliard. L'entreprise de TP a fait de la valorisation son fonds de commerce, à tel point qu'elle traite aussi les boues d'épuration, le compost, les gravats. Au total, 100 000 tonnes de mâchefer passent entre ses mains chaque année. In fine, elles sont utilisées dans un environnement proche, car déplacer des montagnes par camion coûte cher. La liste des chantiers est transmise à la Dreal, mais plus il y a d'intermédiaires, plus la traçabilité se complique.

Des montagnes qui s'évanouissent

La commune d'Avernioz (Haute-Savoie) en a fait les frais. Les habitants ont eu la surprise de découvrir à l'automne 2010 des tonnes de « bon » mâchefer, abandonné dans une décharge pour gravats. Comme à Strasbourg, le syndicat chargé des ordures avait pourtant signé un contrat pour la reprise du matériau avec une entreprise de TP. Pour mesurer l'ampleur des dégâts, un laboratoire d'analyses industrielles est dépêché sur place. Les dioxines sont ajoutées à la liste des polluants habituellement recherchés dans les mâchefers. Résultat : « Elles sont présentes dans le sol et l'eau en quantités importantes sur un rayon de 2 km autour du site. La suspicion qu'elles proviennent des mâchefers est forte. »

Le silence des pouvoirs publics, l'ancien sénateur vert du Haut-Rhin, Jacques Muller, l'explique : « Le lobby de l'incinération est puissant en France, il y a des pressions pour éviter une nouvelle réglementation rendant la gestion des mâchefers plus coûteuse. » Avec 125 incinérateurs, la France se place au deuxième rang mondial, juste derrière le Japon. Contre l'incinération, les associations de défense de l'environnement hurlent à l'hérésie depuis plusieurs décennies. La pression européenne aidant, elles participeront en avril à l'élaboration d'un décret annoncé plus contraignant.

Mais toujours aucune mention d'un des principaux polluants, les dioxines. Et s'il fallait un jour déterrer l'héritage empoisonné ? Pour l'heure, seize tonnes quittent la plateforme de Wolfisheim pour être déposées à même le sol dans le sous-bassement du lycée Charles Foucault de Schiltigheim.

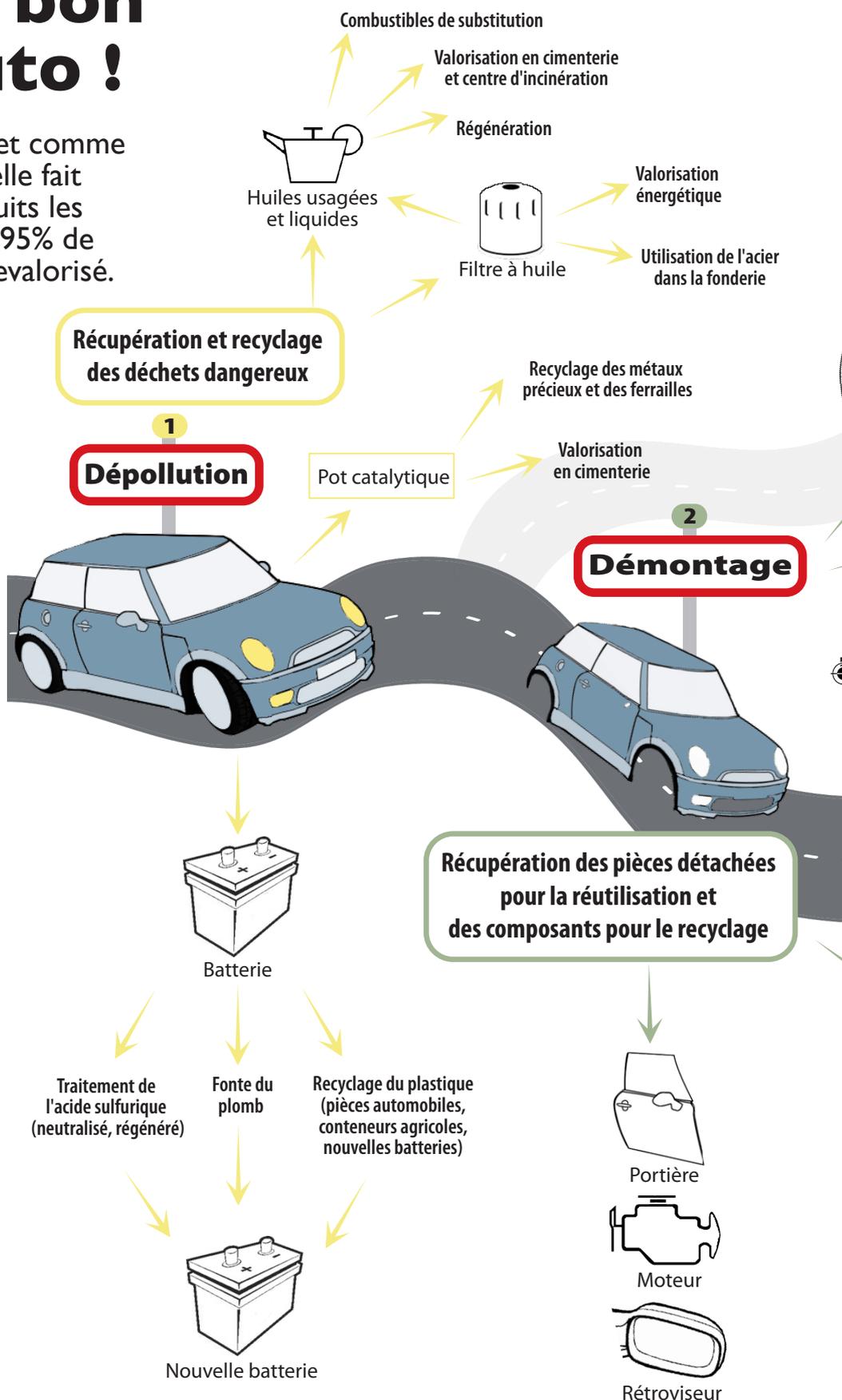
Guillaume Clerc
Noémie Rousseau

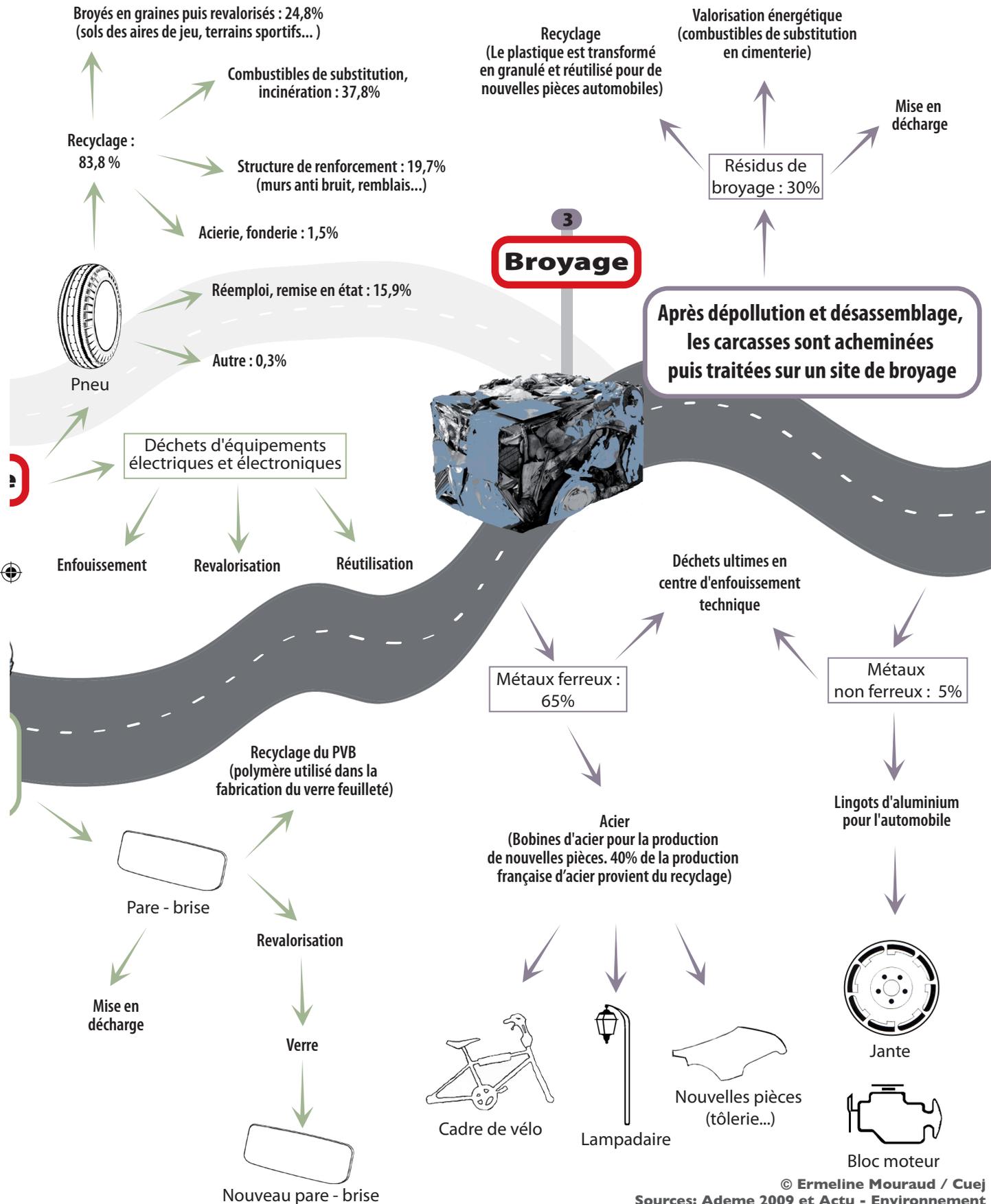
Tout est bon dans l'auto !

La voiture est un déchet comme un autre. Aujourd'hui, elle fait même partie des produits les plus recyclés. En 2015, 95% de son poids devra être revalorisé.

Moins de trente minutes ! C'est le temps qu'il faut pour recycler votre voiture. Comptez un peu plus de vingt minutes pour la dépollution. Et seulement trente à quarante secondes pour le broyage. Comme le prévoit la loi, le recyclage est gratuit. À une seule condition : faire appel aux démolisseurs et broyeurs agréés. En France, 1400 démolisseurs dépolluent à 80 % les voitures et récupèrent de nombreuses pièces pour les revendre. 50 broyeurs, quant à eux, réalisent leur marge grâce à la revente de 65% des métaux ferreux aux aciéries comme Arcelor Mittal ou Riva Acier. Un véhicule hors d'usage rapporte près de 50 euros net à chacun de ces professionnels. En France, ce sont en moyenne 10 000 voitures qui passent chaque mois dans ces centres. 1,5 million de véhicules y transitent tous les ans et représentent un marché de plus de 600 millions d'euros. En Alsace, on compte trois broyeurs et 36 démolisseurs agréés. Selon une campagne menée par l'Ademe en 2008 (chiffres de l'infographie), 81% des véhicules en fin de vie sont aujourd'hui entièrement réutilisés et valorisés. Un pourcentage qui place l'automobile parmi les produits les plus recyclés. Au 1er janvier 2015, le taux minimum de valorisation devra atteindre 95%, selon une directive européenne de 2000. Pour s'y tenir, les constructeurs doivent utiliser un plus grand volume de matériaux recyclés.

Marc Mechenoua
Ermeline Mouraud





Ces champs qu'on empoisonne

Entre tri, incinération et enfouissement, des élus français choisissent le pire. Déverser nos poubelles sur les terres agricoles.



A la sortie de l'usine, le compost tiré des ordures ménagères est mélangé aux déchets verts. Il contient encore des morceaux de plastique qui ont échappé au tri (photo ci-dessous).

© Hugo Domenach/CUEJ



La formule semble magique. Transformer les ordures ménagères en produit d'épandage agricole grâce au traitement mécanobiologique (TMB). Moins d'incinération, fini l'enfouissement, on revalorise à l'envi, quitte à en retrouver des traces dans nos assiettes. En théorie, cette technique correspond aux objectifs du Grenelle de l'environnement. Dans les faits, le processus est loin de faire ses preuves. L'une des cinq usines TMB françaises se situe à Scherwiller (Bas-Rhin). Gérée par l'entreprise privée Coved, filiale du groupe Saur, elle tourne depuis bientôt 16 ans.

Chaque semaine, des camions récupèrent les poubelles des communes avoisinantes. Une fois déversés pêle-mêle dans un tube géant pouvant en contenir plusieurs tonnes, les déchets ménagers sont mélangés les uns aux autres pendant deux jours. La chaleur produite dans le tube, environ 70°C, fait sévaporer près de 10% de la matière. A la sortie, une masse brune et informe se dirige vers une tour de triage automatisée. Là, tout objet de plus de 15 millimètres, ou d'une densité supérieure à la norme fixée, est éjecté et part à l'usine d'incinération (soit 60% du volume entré). Ces résidus, souillés par les déchets

organiques avec lesquels ils ont mijoté pendant 48 heures, sont impossibles à recycler. En fin de parcours, il ne reste que 30% de la matière entrée dans l'usine. Elle est alors mélangée avec des déchets verts issus du tri des déchetteries de la région. Après quelques semaines, on obtient un compost offert aux particuliers et vendu aux agriculteurs pour six euros la tonne.

Brûler ses géraniums

Pour Dany Dietmann, maire de Manspach, spécialiste de la gestion des déchets, « *ce procédé est une aberration* ». L'homme sillonne la France, passe de colloque en congrès pour dé-

Sources :

- Florian Amlinger, Utilisation comme compost des métaux lourds..., Commission européenne, juillet 2004
- Les avis de l'Ademe : le TMB des ordures ménagères, mai 2010
- Daniel Soulage, Traitement des ordures ménagères : quels choix après le Grenelle ?, rapport du Sénat, juin 2010

noncer ce compost « *inutilisable par une agriculture digne de ce nom, plein de piles et de seringues usagées* ». « *C'est effectivement un risque, confirme Philippe Rentz, responsable de l'usine pour la Coved. Si un produit chimique ou des résidus toxiques de très petite taille sont jetés dans les poubelles que nous traitons, il se retrouve dans le compost.* » Imperturbable, il ajoute : « *Jusqu'à maintenant nous n'avons pas eu de retour, donc tout va bien.* »

Pourtant, lorsqu'un jardinier vient chercher du compost, il prodigue toujours le même conseil : « *Attendez au moins un mois avant de semer, sinon vos géraniums risquent de brûler.* »

Diluer le taux de toxicité

En 2008, l'usine a dû s'adapter à la norme française « U 44-051 » qui impose une baisse des métaux lourds, de type plomb, mercure ou cuivre, dans la préparation du compost. La responsable du compostage, Olga Boidot, employée par

le Smictom d'Alsace centrale, la structure qui a décidé de la construction de l'usine, assure que, depuis, « *la qualité du produit est toujours en dessous du seuil légal* ».

Pas étonnant, puisque l'analyse du compost intervient après son mélange avec des branchages, des feuilles et du foin. Un procédé qui permet de diminuer considérablement son taux de toxicité, sans réduire la quantité de substances dangereuses.

Et pour les métaux lourds, l'écart entre la norme française et la réflexion européenne peut être important.

Prenons l'exemple du cadmium, un élément chimique aux propriétés hautement toxiques. La proposition de directive européenne fixe le niveau maximum de cadmium à 0,7 mg/kg. La norme française le fixe à 3 mg/kg, soit quatre fois plus.

Dany Dietmann s'étrangle : « *C'est monstrueux. Ça ne peut*

*servir qu'à une agriculture pou-
belle.* » Ce que confirme un maraîcher de Scherwiller, à qui l'utilisation de ce compost est « *strictement interdite* » par sa coopérative. Il en va de même pour l'agriculture biologique et l'ensemble des vignes alsaciennes.

En Allemagne, pays précurseur en la matière, 46 usines existent déjà. Mais il n'a jamais été question d'épancher le compost sur des terres cultivables. Le TMB y est utilisé pour réduire la masse des déchets ultimes, qui sont ensuite incinérés ou enfouis.

L'Ademe s'oppose à ces centres de traitement de déchets, qu'elle qualifie « *d'usines à gaz* ». Elle refuse d'accorder une subvention à la quarantaine de projets TMB, qui, d'après elle, devraient voir le jour en France d'ici 2012.

Hugo Domenach
Basile Lemaire
Till Neumann

« Ce compost est inutilisable pour une agriculture digne de ce nom. Il est plein de piles et de seringues usagées. »

« On gère nos déchets comme nos marginaux »

Jean Gouhier est un des fondateurs de la rudologie, une science qui étudie les ordures pour en tirer des conclusions sociales et économiques.

Qu'est-ce que la rudologie ?

Notre démarche est de lire la société depuis les coulisses du théâtre économique et social. La rudologie est l'étude des marges. Aussi bien les matériaux que les défécations ou les gens. Une marge peut être économique, technique ou sociale. Cette science a deux aspects : le premier consiste à projeter sur une carte la nature des ordures et leur importance. C'est grâce à ces cartes que la France a été pionnière dans l'organisation des collectes de déchets. Elles ont permis de les rationaliser selon les quartiers. Le second aspect consiste en une étude de l'échelle sociale des poubelles, pour révéler les comportements domestiques. La rudologie indique tous les gestes réels d'une société et non ses intentions,



Jean Gouhier a réalisé la première thèse de rudologie en 1972, établissant une carte géographique des déchets français. Depuis, il a fondé l'institut de rudologie (Université du Maine) au Mans.

contrairement aux enquêtes et aux sondages.

Quelle analyse faites-vous de notre gestion des déchets ?

Aujourd'hui, le consommateur subit une double peine. D'abord, il achète l'emballage de ses produits. Ensuite, des règles lui imposent de payer à nouveau pour s'en débarrasser. Pourtant, le recyclage et le retraitement sont des activités prospères. Mais jamais le fruit de cette activité ne retourne au propriétaire. Par ailleurs, on ne met pas nos déchets là où l'on plante les roses. Notre rapport aux ordures crée ce que la rudologie nomme des « espaces de repli ». On gère nos déchets comme on gère nos marginaux. Ils sont exclus en périphérie. Les espaces de stockage sont

condamnés. On dresse souvent le même constat en Inde, en Afrique et en Amérique du Sud.

Et demain ?

Difficile de prévoir le sort que l'on réserve à nos poubelles. Mais ce qui est sûr, c'est que l'on va devoir comprendre que le déchet a une valeur cachée. Il est dans une phase de coma. À nous de trouver la bonne piqure pour le réveiller. Les dégradations de notre milieu de vie et les nombreuses catastrophes naturelles ont montré que tout n'est pas possible sur Terre. La biodiversité vitale est menacée. Une nouvelle intelligence économique est indispensable à notre planète.

Propos recueillis par Hugo Domenach et Basile Lemaire



Zin-zinc

Le sculpteur Daniel Depoutot fait dans la récup' mais refuse d'être catalogué artiste écolo.

Les œuvres de Daniel Depoutot se distinguent par la précarité des fixations, câblages apparents, traces de soudures et absence de polissage © Mathias Destal/ CUEJ

Devant son atelier échoué en pleine zone industrielle, au Port du Rhin, des amas de ferraille s'agglutinent sur la pelouse rase. On croit tout d'abord l'endroit abandonné, transformé en décharge. Pas du tout. Car la glaise de Daniel Depoutot, c'est ce dont vous ne voulez plus. Théières émaillées, guidons tordus et carcasses désossées puis délaissées comme de vulgaires épaves sont vouées à reprendre forme sous ses mains. S'attaquer à la fange de la société, l'idée n'est pas nouvelle. En leur temps, Courbet ou Manet immortalisaient les bordels et les miséreux. Aujourd'hui, l'artiste utilise des déchets pour réaliser ses sculptures animées, faites de bric et de

broc. Cheveux en bataille poivre et sel, casque anti-bruit vissé sur le crâne comme l'étrange couvre-chef d'un Géo Trouvetou, bleu de travail maculé par des heures de « bricolage », le quinqu'a des allures de scientifique mal léché. Et lorsqu'il nous présente ses machines à l'étage, le passage obligé, c'est l'interrupteur. Dans un bruit assourdissant s'anime alors une vision digne de Lautréamont et sa « rencontre fortuite d'un parapluie et d'une machine à coudre sur la table de dissection ». Partout, des cadavres métalliques s'agitent en mouvements souvent érotiques, voire rageurs, d'un surréalisme débridé. Au rez-de-chaussée, dans une petite salle, des murs couverts de bottines et d'escarpins aux formes humaines.

A l'origine de ces divagations anatomiques, les marionnettes de Paul Klee. Car derrière ses lunettes hexagonales double vitrage, l'homme a des yeux d'enfant : « Quand j'avais dix ans, je réalisais des petites maquettes. J'aime retrouver cet état d'insouciance. »

Dompter la nature

Ses créations, Daniel Depoutot les fabrique à partir de matériaux de récupération. Il les achète à un ferrailleur ou les chine chez Emmaüs. Mais attention, pas à la sauce écolo, comme c'est la mode aujourd'hui. « J'utilise les matériaux comme un peintre le ferait avec ses couleurs. On me confond souvent avec les artistes qui font du récup'art. Que les choses soient usagées ou pas, ce n'est pas mon problème. Je ne fais pas du tout ça pour recycler. La nature, il faut jouer avec, la combattre, la dompter. » L'avantage de la récup', c'est surtout l'économie : « J'obtiens ma ferraille 500 fois moins cher que si je l'achetais. » C'est-à-dire 190 euros la tonne.

Pourtant, l'artiste surfe volontiers sur cette mode « écolo-bio ». Sa dernière invention ? Une horloge à poids, reconstituée à l'aide d'une table de jardin ou de pédales de voiture. Il admet également trier ses déchets. Ses filles veillent au grain.

Dans son atelier, une flopée de débris et d'outils bistrés jonchent le sol. Si certains rangent leurs œuvres et les classent soigneusement, Daniel Depoutot pêche par excès inverse. « Je laisse le bordel dans mon atelier, ça donnera du travail aux historiens de l'art », lance-t-il sans sourciller. Ce bric-à-brac qui « tiendrait dans un container », il l'expose parfois dans les anciennes caves à vin de l'armée, avec les œuvres de jeunes artistes tout aussi excentriques. Au mois de mars, il dévoilait au public sa série de lézards métalliques de toutes tailles, surpris en pleine tentative d'évasion, ou dans des positions plus suggestives. Un véritable écosystème.

Hélène Ferrard
Mayore Lila Damji

« Je laisse le bordel dans mon atelier, ça donnera du travail aux historiens de l'art. »